

PEUPLES ET FRONTIÈRES

Numéro 7
1^{er} DÉCEMBRE 1937
Prix : 2 Fr.

PEUPLES ET FRONTIÈRES

Revue d'information sur les nationalités d'Europe Occidentale

Paraissant tous les deux mois

Directeur : Y. DOUGET

Abonnement d'un an :

Administration : M. QUEMENER

6 numéros : 15 Francs

12, Rue Royer-Collard - PARIS (V^e)

Numéro 7 - 1^{er} Décembre 1937

SOMMAIRE

Nouvelle Direction	146
BREIZ :	
Manifestations nationales de l'été 1937 (suite)	148
Millénaire de la Résurrection de la Bretagne	155
Le Pavillon Breton à l'Exposition Internationale, Paris 1937 ..	156
Les Elections cantonales de 1937	157
ALBAINN :	
Le Congrès Panceltique d'Edimbourg	160
EIRE :	
Les Elections au Dail de 1922 à 1937	162
GROOT-NEDERLAND :	
Crise ministérielle en Belgique	163
Le XVIII ^e Ijzerbedevaart à Diksmuide	164
VI ^e Landdag du Verdinaso	165
ELSASS-LOTHRINGEN :	
Le Mouvement populaire contre la violation des libertés scolaires de l'Alsace-Lorraine (suite)	167
CORSICA :	
La valeur humaine des petites nationalités	170
CATALUNYA :	
Développement historique de la Catalogne	171
A TRAVERS L'EUROPE :	
La Tchécoslovaquie et le problème des Allemands des Sudètes ..	174
Protection des Minorités en Suède, en Pologne et en Allemagne ..	176
BIBLIOGRAPHIE :	178
TABLE DES MATIERES pour 1936-1937.	181

NOUVELLE DIRECTION

Ce numéro, le septième de la revue *Peuples et Frontières*, est le dernier qui soit publié sous ma direction.

Le prochain numéro, qui paraîtra le 1^{er} janvier 1938, fera connaître aux amis, aux abonnés et aux lecteurs de la revue, sa nouvelle organisation. D'ici là ils pourront s'adresser comme par le passé à l'Administratrice M^{lle} M. Quéméner.

Au moment où prend fin mon rôle de directeur, il n'est sans doute pas mauvais de faire le bilan des dix-huit mois d'existence du premier organe des nationalités d'Europe Occidentale.

Lorsque parut le premier numéro du *Bulletin des Minorités Nationales en France*, en juin 1936, après une préparation de plusieurs mois, se réalisait enfin une idée, émise plus de dix ans auparavant, tour à tour abandonnée et reprise, et qui n'avait jamais été mise à l'épreuve d'une expérience positive : celle de doter d'un organe les minorités nationales qui vivent à l'intérieur des frontières de la République Française.

Cette initiative, partie de Bretagne, avait vite rencontré l'appui des Flamands et des Alsaciens, et l'adhésion des Corses. Dès sa parution, cet organe suscita un vif intérêt qui ne s'est pas démenti depuis.

Cependant, il apparut vite nécessaire d'élargir le cadre de la revue : en limitant volontairement sa sphère d'intérêt aux frontières de l'Etat français, elle semblait comme ratifier le morcellement artificiel et purement politique des Peuples Néerlandais, Basques et Catalans. Elle enlevait ainsi arbitrairement ces problèmes nationaux de leur cadre naturel. En outre, notre publication avait suscité une profonde sympathie chez des Basques et des Néerlandais habitant au-delà des frontières françaises.

D'autre part, l'expression de *minorité nationale* ne convenait guère à des peuples ayant une vie nationale propre, habitant un territoire bien délimité, du point de vue géographique, où ils sont proprement une « majorité ». Si elle s'applique parfaitement aux Allemands de Transylvanie ou aux Suédois de Finlande, elle ne peut servir à caractériser les Bretons, les Néerlandais ou les Basques.

Enfin, après six mois d'existence, il parut nécessaire de réaliser, en accord avec les chefs du mouvement national breton, une réorganisation de la vie matérielle de la revue, réorganisation par laquelle l'ancien secrétaire à la rédaction prit la direction de la publication. A cette réforme correspondit un changement de titre : pour opposer le dynamisme des petites nationalités et leur droit à la vie aux frontières diplomatiques, le *Bulletin des Minorités Nationales en France* devint la revue *Peuples et Frontières*. D'ailleurs, les considérations exposées plus haut amenaient en même temps un élargissement de son cadre : à partir du 1^{er} janvier 1937, elle devint une revue d'information sur les nationalités d'Europe Occidentale, c'est-à-dire celles qui vivent à l'ouest du Rhin et des Alpes.

Depuis lors, la revue est restée ce que nous avons promis dans notre programme : une source de renseignements sur ces nationalités, sur leur vie, sur les efforts qui sont faits pour les libérer ou pour assurer leur avenir. Tous les mouvements qui nous ont accordé leur appui ont pu s'exprimer librement dans les pages de *Peuples et Frontières*, quels que fussent leur politique ou leurs principes philosophiques.

Durant cette première année de vie, *Peuples et Frontières* n'a cessé de s'améliorer : tant par l'augmentation constante du nombre de ses collaborateurs, que par la valeur et l'intérêt de ses articles. En même temps la vie matérielle de la revue s'assurait de jour en jour et permettait d'envisager l'avenir avec la plus entière confiance et même de songer à une transformation en revue mensuelle.

Le bilan de cette première année, à tous les points de vue, est donc des plus encourageants. La confiance que nous avions en l'avenir, lors de la fondation de *Peuples et Frontières*, n'a pas été déçue, en cela, par ces douze mois de travail.

En terminant, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé, durant le temps que j'ai passé à la direction de *Peuples et Frontières*. Je remercie vivement les collaborateurs réguliers et occasionnels de la revue, qui m'ont apporté leur appui dans un esprit de franche, loyale et sincère collaboration. Je remercie mes amis bretons, qui, à l'Administration comme à la Gérance, m'ont aidé à assurer l'existence matérielle de la revue.

Je remercie enfin les nombreux lecteurs qui, au cours de ces dix-huit mois, m'ont témoigné leur sympathie et leur intérêt pour la cause de Droit et de Justice que nous avons toujours défendue.

YEUN DOUGET.



BREIZ

(Bretagne)

MANIFESTATIONS NATIONALES DE L'ETE 1937

Par Y. DOUGET

Le numéro 6, du 1^{er} octobre 1937, a rendu compte du Congrès de l'*Unvaniez Arvor*, qui s'est tenu à Rennes du 6 au 11 juillet, du *Gorsedd des Bardes*, qui eut lieu à Perroz-Gireg, du 24 au 27 juillet, de l'Assemblée Générale de la *Fédération des Cercles Celliques de Bretagne et des Emigrés bretons* et de celle d'*Ar Brezoneg er Skol*, qui se tinrent à Perroz-Gireg, le 26 juillet. Après ces fêtes du début de l'été de nombreuses autres manifestations bretonnes se déroulèrent durant les mois d'août et de septembre. La multiplicité même des groupements et des tendances est une preuve de vitalité pour le Mouvement breton : elle montre, en outre, qu'il correspond à un sentiment naturel, la réaction d'un peuple menacé dans son existence.

Commémoration du débarquement de Jean IV à Dinard 1^{er} août

Le 1^{er} août 1937, une cérémonie, due en grande partie à l'initiative de M. Camille Le Mercier d'Erm, a commémoré le débarquement du duc Jean IV à Dinard.

Ce prince, chef de la Maison ducale de Montfort, avait dû lutter pendant de longues années contre la Maison de Blois-Penthièvre, que soutenait le roi de France, pour s'assurer la couronne de Bretagne. Finalement vainqueur à Auray (Alre) en 1364, la possession de la Bretagne lui fut assurée par le traité de Guérande (Gwerann) signé l'année suivante. Il serait resté possesseur paisible de ses états sans les intrigues françaises qui parvinrent à créer un mouvement de mécontentement et amenèrent l'exil de Jean IV en Angleterre. Libre de ce côté, le roi de France Charles V voulut annexer la Bretagne à ses possessions personnelles.

Aussitôt les Bretons se ressaisirent, organisèrent la résistance et rappelèrent leur souverain. Venant d'Angleterre, Jean le Conquérant débarqua sur la plage de Dinard-Saint-Enogat, le 3 août 1379. Il fut accueilli par une foule immense, animée d'un patriotisme débordant, et par les représentants du gouvernement qui s'était constitué en son absence. Quelques jours plus tard, à Dinan, la princesse Jeanne de Penthièvre venait rendre hommage à son souverain : Montfort et Penthièvre se réconciliaient pour lutter contre l'envahisseur français.

Ce grand événement de l'histoire de Bretagne, que célèbre le magnifique chant épique *An Alarc'h* (Le Cygne), a été commémoré le 1^{er} août dernier par une cérémonie au cours de laquelle fut inaugurée une plaque de bronze, représentant la scène du débarquement de Jean IV, et due au célèbre sculpteur breton Armel Beaufils, qui a fait don de son œuvre à la Bretagne.

Anniversaire du 7 août 1932

Le 7 août 1932, le Président du Conseil français, Edouard Herriot, venait présider à Vannes (Gwened) les fêtes gouvernementales organisées pour célébrer le IV^e centenaire de l'Union du duché de Bretagne à la couronne de France. La police avait pris les mesures les plus sévères, des mesures illégales, pour que la ville de Vannes ne fût le théâtre d'aucune manifestation bretonne : les arrestations s'étaient multipliées et les *Unionistes* se croyaient sûrs du silence de la Bretagne nationale. « Ils avaient tout prévu : même l'impossible ».

Et le 7 août 1932, peu avant 5 heures du matin, une explosion détruisait, sans causer la perte d'une vie humaine, l'énorme monument élevé, en 1911, sur la place de la Mairie à Rennes (Roazon), en l'honneur de l'annexion de la Bretagne par la France. Les auteurs de cet attentat, œuvre de la société secrète *Gwenn ha Du*, n'ont jamais pu être découverts depuis, malgré de longues et patientes enquêtes de la police française.

Chaque année l'attentat du 7 août 1932 est commémoré par des feux, allumés sur des montagnes, des grèves, ou les places de certaines villes. Le 7 août 1937, le Menez Bre, dans le Trégor ; la montagne de Lokronan, le Menez C'Hommi, le Karreg an Tan, le Menez Du, en Cornouaille, ont été éclairés par des feux de joie. Les plages de La Baule (Ar Baol), dans le Pays de Nantes ; de Quiberon (Kiberen), dans le pays de Vannes ; de Penmarc'h, en Cornouaille ; de Brignogan, dans le Léon, ainsi que la place de la Mairie à Rennes et le cours Dajot à Brest, ont été illuminées par des feux de bengale.

Réunion générale du Parti National Breton à Carhaix 12-13 août

Pour la première fois, depuis l'été 1934, le *Parti National Breton* (*Strollad Broadel Breiz*) a tenu une Assemblée Générale de militants. Elle eut lieu dans le centre de la Bretagne, à Carhaix (Karaez) les 12 et 13 août.

Cette réunion avait deux buts principaux : donner aux membres du parti le compte-rendu de l'activité passée, leur proposer un plan pour l'avenir.

Dans le numéro 3 de *Peuples et Frontières* (1^{er} avril 1937) a paru un compte-rendu détaillé de l'activité du *Parti National* de septembre 1936 à février 1937. Il ne sera donc parlé, ici, que des réunions postérieures à cette époque.

Du 7 au 14 mars, C. Gaonac'h, qui devait quitter le Secrétariat Général du Parti le 15 juin suivant, organisa, avec l'appui de la section de Brest, sa dernière tournée de propagande dans le Léon. Il prononça des conférences publiques en breton à Lanhouarneau (Lanhouarne) et Plouider, le 7 ; à Plougar (Gwikar), le 8 ; à Plouneventer (Gwineventer), le 9 ; à Treflez, le 13 ; à Plouvien et à Ploudalmezeau (Gwitalmeze), le 14. Comme chaque année, le *Parti National Breton* avait organisé, pour le 11 avril, un pèlerinage sur la lande de Saint-Aubin-du-Cormier (Sant-Albin-an-Hiliber). où périrent les derniers défenseurs de l'indépendance bretonne, en 1488. Comme son prédécesseur radical l'avait fait, en 1936, le gouvernement de *Front Populaire* fit interdire ce pèlerinage traditionnel. Le *Parti National* le remplaça par deux conférences publiques, qui eurent lieu à Saint-Aubin et aux environs. Quelques jours plus tard, le 19 avril, M. Olier Mordrel fit une conférence publique, au Palais Saint-Georges, à Rennes (Roazon), sur la *Genèse de l'Idée bretonne*. Revenu en Bretagne, après une longue convalescence, F. Debauvais organisa des réunions publiques à Chartres-de-Bretagne, le 23 mai, et à Montours, le 13 juin.

Outre ces réunions publiques, les sections du *Parti National Breton* se réunissent périodiquement en séances privées. Signalons les réunions de section de Rennes, les 10 et 17 mars, 14 avril, 19 mai, 2, 10, 16 et 23 juin. Celles de la section de Fougères (Foujera) les 4 avril et 12 juin. Celle de la section de Quimper (Kemper) le 14 juin et les tournées de vente du journal *Breiz Atao* qu'elle a organisées à Plogastell-Sant-Jermen, le 28 février ; à Briec (Brieg) et Edern, le 7 mars ; à Penhars (Penharz), Kerfeunteun et Petit-Ergué (Erge-Vihan), le 20 mars ; à Plogoneg, Pluguffan (Pluguvan), Landrevarzeg et Quéménéven (Kemeneven), le 4 avril ; à Ploneis, Poulderguat (Pouldregad), Gourlizon et Landudeg, le 11 avril.

A Paris, outre de nombreuses réunions de militants et des ventes de *Breiz Atao*, la section du *Parti National Breton* organise chaque mois une conférence publique. Le 14 mars, M^{me} Dassibat parla sur *l'Art musical breton à travers le Barzaz Breiz*, conférence dont le texte a été publié ultérieurement par *Breiz Atao*. Le 11 avril, conférence d'Herve ar Menn sur *les instruments de musique populaire bretons*. Le 12 mai, conférence de Guy Vissault de Coëtlogon sur le chef de la révolte irlandaise de 1916, *Patrice Pearse*. Le 16 juin, conférence de M^{me} D. Guieysse sur *l'action de « Breiz Atao » de 1919 à 1937*. Le 7 juillet, conférence de M. M. Guieysse, sur la *Propagande d'été*.

Ces différentes manifestations de l'activité du Parti firent l'objet de rapports des chefs des différentes sections (Rennes, Fougères, Saint-Malo-Saint-Servan, Nantes, Châteaubriant, Vannes, Carhaix, Léon, Rosporden, Quimper, Angers et Paris), à une réunion privée, le 12 au matin, et à une séance publique, le 12 au soir. A cette même séance, M. Debauvais, directeur de *Breiz Atao*, et membre du Comité Directeur du *Parti National Breton*, présenta le rapport moral, qui retraçait toute la vie et l'activité du Parti, depuis le premier Congrès de Carhaix, du 2 septembre 1933. M. Olier Chevillotte présenta ensuite le rapport financier du journal et du Parti, portant sur cette même période de 1933 à 1937.

Après que les sections eussent présenté leurs rapports et leurs vœux, la séance fut suspendue. A la reprise, M. Olier Mordrel, directeur de la revue *Stur*, présenta le rapport sur la réorganisation du Parti et la modification des statuts : il étudia successivement le problème de la direction et le problème de la propagande, qui conditionnent cette transformation. Finalement, il proposa une modification des statuts, qui fut adoptée.

La matinée du 13 août fut occupée par la lecture du Budget pour l'année 1937-1938, qui fut présenté par F. Debauvais. L'après-midi, M. Jaffrez, prononça un discours en breton, que suivit une causerie de M. Olier Chevillotte et une allocution de M. Olier Mordrel. Puis M. Debauvais donna lecture de la nouvelle déclaration du *Parti National Breton* et M. Marcel Guieysse, qui présidait la séance, prononça le discours de clôture du Congrès.

Les Auberges de la Jeunesse Bretonne 12 août - 1^{er} septembre

L'association *Herberc'hti Yaouankiz Vreiz* (*Auberge de la Jeunesse Bretonne*) a organisé un premier camp, au début de l'été, à Perros-Guirec (Perroz-Gireg) du 24 au 26 juillet. Elle organisa, ensuite, un autre camp à Carhaix (Karacz) du 12 au 13 août, suivi d'un rallye breton au Menez Kador, dans la chaîne des montagnes d'Arre, le 14 août, rallye qui se termina par un feu de camp dans la nuit du 14 au 15 août. Les campeurs se rendirent ensuite au Trehou, où ils séjournèrent du 15 au 16 août. Enfin, comme chaque année, la *Herberc'hti* organisa une école d'été (*Skol Hañv*), qui eut lieu à Loperhet (Loperc'hed) du 16 août au 1^{er} septembre. Durant cette période, des cours de langue, de littérature et de culture bretonnes furent donnés aux jeunes bretons qui prenaient part à la vie de l'Auberge. C'est là une des œuvres les plus utiles qui aient été créées en Bretagne ces dernières années : par son travail en profondeur, elle travaille à la création d'une élite vraiment bretonne. Ce beau résultat est obtenu grâce à l'animateur de cette œuvre, M. Jermen Breton.

Congrès de l'Union Régionaliste Bretonne à Quimperlé du 25 au 30 août

L'*Union Régionaliste de Bretagne*, que préside le marquis Régis de L'Estourbeillon, ancien député de Vannes (Gwened), a tenu son congrès annuel à Quimperlé (Kemperle) du 25 au 30 août. Au cours de ces journées, l'association organisa de nombreuses fêtes et manifestations publiques. Mais des séances de travail réunirent aussi sa Section d'Histoire et de Littérature bretonnes et sa Section économique, le 27 août, sa Section des Beaux-Arts et sa Section de Langue bretonne, le 28 août. Le soir du 28 une soirée de gala fut donnée par les Cercles celtiques du Trégor et de Saint-Nicolas-du-Pelem, au cours de la représentation de la magnifique pièce du peintre et poète breton Xavier de Langlais, *An Diou Zremm* (les deux visages).

Pendant la durée du Congrès, Quimperlé fut le siège d'une exposition des arts, des petites industries et du livre bretons. Le 29 août, les organisateurs de cette semaine bretonne avaient eu l'heureuse initiative de joindre à une grande fête publique un concours hippique, strictement réservé au cheval breton, dont la réputation est, depuis longtemps, solidement établie même à l'étranger.

27^e Congrès du Bleun Brug et Millénaire de la Résurrection de la Bretagne à Plougastel-Daoulas du 21 au 25 août

La grande association culturelle catholique bretonne du *Bleun Brug*, fondée au château de Keryann, en 1905, par M. l'abbé Y. V. Perrot, a tenu son vingt-septième congrès à Plougastel-Daoulas (Plougastell-Daoulaz) du 21 au 25 août. Les dirigeants du *Bleun Brug* firent de ce Congrès une célébration du millénaire de la Résurrection de la Bretagne.

C'est, en effet, en 937 que se placent les principaux combats par lesquels le duc Alain II (Alan al Louarn), à la tête des guerriers bretons, brisa la force militaire des Northmen et mit fin à la domination normande, qui s'exerçait depuis une vingtaine d'années sur la Bretagne et le peuple breton. Après les effroyables destructions, spirituelles et matérielles, dont fut marquée la domination des hordes nordiques sur la péninsule armoricaine, les années qui vont de 935 à 938 furent véritablement pour le peuple breton une époque de Résurrection. En 935, la Bretagne, qui, depuis vingt ans, avait perdu ses chefs religieux et temporels, massacrés ou exilés, vit revenir sous la conduite de Jean de Landevennec (Yann Landevenneg) les moines bretons, réfugiés depuis 914 à Montreuil-sur-Mer. Le 4 septembre 1935 le *Bleun Brug* avait célébré, dans les ruines de la célèbre abbaye bretonne, le millénaire du retour des moines à Landevennec : à cette occasion l'abbé Perrot avait prononcé un de ses plus magnifiques discours.

Après des mois d'une longue et minutieuse préparation, Jean de Landevennec fit appel au prince Alain, fils du comte de Poher et petit-fils du roi de Bretagne Alain Le Grand (Alan Meur). Débarqué à l'embouchure du Couesnon (stêr Gouenon) Alain II se trouva à la tête de troupes ardentes et fidèles : avec elles, il parcourut la Bretagne, durant plus de deux ans, infligeant aux envahisseurs Northmen défaites sur défaites. En 937, le salut de la Bretagne était assuré.

C'est le souvenir de ces victoires et de cette résurrection nationale que les Bretons célébrèrent à Landevennec le samedi 21 août, au cours d'une cérémonie en l'honneur de Saint Guénolé (Gwenole), fondateur de l'abbaye, et de l'Abbé Jean, son restaurateur.

Le lendemain, le culte de Saint Guénolé fut célébré, à Plougastel, par un « pardon », qui fut l'occasion d'une inoubliable fête religieuse et bretonne. Le soir, sur le placître de l'Eglise, au pied du célèbre calvaire de Plougastel, eut lieu la représentation en breton du *Grand Mistère de la Résurrection de la Bretagne* (*Burzud Bras Adsavidigez Breiz*), œuvre de l'abbé Y. V. Perrot.

Les dirigeants du *Bleun Brug* ne se sont pas contentés de célébrer un événement millénaire : ils ont voulu montrer que la Bretagne, ressuscitée en 937, vit toujours en 1937. Et le 23 août, M. F. Jacq, secrétaire de l'Office Central de Landerneau (Landerne) vint l'affirmer au nom des Paysans bretons ; M. E. F. Andouard, au nom des marins ; M. Gwilherm Berthou, au nom des artisans ; M. Youen Berthou, au nom des ouvriers ; M. Gab ar Moal, au nom des étudiants ; M. l'abbé Loeiz ar Floc'h, au nom du clergé ; M^{me} Vefa de Belaing, au nom des foyers chrétiens où le breton est la langue maternelle. M. Xavier de Langlais montra que la Bretagne revit dans ses Arts ; M. l'abbé Botéraou, qu'elle revit dans la musique ; M^{me} Galbrun, qu'elle revit dans ses costumes ; M. Roparz Aodig, secrétaire de l'association *Ar Brezoneg er Skol*, qu'elle revit dans ses écoles, où l'on enseigne le breton. Cette magnifique série de conférences en breton, si pleine de promesses pour l'avenir de la Bretagne, se terminait par une étude de M. Le Fur, professeur à l'Institut Catholique de Paris : « La Bretagne revit parce qu'elle a le droit de revivre, parce que toutes les raisons morales et juridiques lui confèrent le droit d'exiger le respect de sa langue et de sa religion ».

La matinée de ce jour avait été consacrée à l'audition de plusieurs conférences : l'activité du *Bleun Brug* d'août 1936 à août 1937 par le Président de l'association, M. Arthur de Dieuleveut. *Le combat de Runeven, en 937*, par le chanoine Herve Calvez. *Les Corps saints Bretons de Montreuil*, par le chanoine Cassez. Puis Dom Godu, O. S. B. de l'abbaye de Saint-Michel de Farborough, donna lecture de notes très documentées sur un sujet encore inexploré : *Quelques manuscrits anciens de l'abbaye de Landevennec*. Enfin le docteur Gérard Haes, professeur à Nivelles (Belgique) prononça une remarquable conférence, qui souleva un profond et vibrant enthousiasme, sur *les langues celtiques dans le*

cadre culturel des nations celtiques, et dont ses auditeurs bretons tinrent à saluer la péroraison d'une véritable ovation.

Le 24 août, la journée de clôture du Congrès se tint sous la présidence de Mgr Duparc, évêque de Quimper (Kemper) et de Léon, et de Mgr Tréhiou, évêque de Vannes (Gwened). A la messe solennelle du millénaire de la Résurrection de la Bretagne, Mgr Tréhiou prononça un sermon plein de foi dans les destinées de la Bretagne, et dont nous reproduisons deux des plus remarquables passages. L'après-midi fut réservé aux concours annuels de chants, de musiques, de danses, de déclamation et de poésie bretonnes.

Le Congrès se termina, le 25, par un pèlerinage à travers le pays de Léon : au *Bered ar Sent* (Cimetière des Saints) de Lanrivoare, où reposent les reliques des Bretons massacrés, en 937, par les Northmen. A Lochrist (Lokrist) sur la tombe de l'illustre grammairien breton Le Gonidec. A Locmajan, à la chapelle élevée à la mémoire des premiers émigrés bretons du V^e siècle. A Runeven, où les Bretons défirent les Northmen, en 937. A Keryann, berceau du *Bleun Brug*.

Ces différents Congrès et Manifestations bretonnes ont fait l'objet de compte-rendus détaillés dans les organes bretons comme *Breiz, Feiz ha Breiz, Breiz Atao*, etc... ainsi que dans la presse d'information, comme *L'Ouest-Eclair, Le Nouvelliste de Bretagne, L'union Agricole et Maritime, Le Courrier du Finistère*, etc...

A la suite du Congrès de Plougastel, une brochure illustrée a été publiée sur le *Bleun Brug* : elle fournit une abondante documentation sur la grande association catholique et culturelle bretonne. Elle est à vendre chez son éditeur, M. Caouissin, Pleyber-Christ, Finistère.

D'autre part la conférence de M. Le Fur, sur le droit de la Bretagne à la vie, a été publiée, en français, par la revue mensuelle *Feiz ha Breiz* (Scrignac, Finistère). Enfin M. Gwilherm Berthou a eu l'heureuse idée de faire éditer et distribuer aux congressistes le rapport qu'il a prononcé au nom des artisans bretons. On peut se procurer ce rapport, chez M. Berthou, secrétaire des Artisans chrétiens de Bretagne, 18, rue de Goveliou, Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord.



An Aotrou Trehiou
eskob Gwened

ganet e Tresigne,
eskopti Sant-Brieg,
d'an 22 a viz du 1880,
anvet da Eskob Gwened
d'ar 15 a viz ebrel 1929,
sakret e iliz-veur Sant-Brieg
d'ar 24 a viz mezeven
gant an Aotrou Serrand

né à Tréssignaux,
évêché de Saint-Brieuc,
le 22 novembre 1880
élu évêque de Vannes
le 15 avril 1929,
sacré à la cathédrale de St-Brieuc
le 24 juin
par Mgr. Serrand

Milvet Bloaz Adsavidigez Breiz (Millénaire de la Résurrection de la Bretagne)

*Komzou tennet eus ar brezegenn graet
gant an Aotrou TREHIOU
eskob Gwened
e doug oferenn-bred
Milvet Bloaz Adsavidigez Breiz
e Plougastel, d'ar 24 a viz eost 1937*

*Extraits du sermon prononcé
par Monseigneur TREHIOU
évêque de Vannes,
à la grand-messe du Millénaire
de la Résurrection de la Bretagne
à Plougastel, le 24 août 1937*

Epad gouelioù ar *Bleun Brug*, pre-
zegeerien gouizieù o deus displeget
dirak o c'henvroiz, penaos e vev Breiz.
Breiz a vev dre he zud a Iliz ha dre he
zud a studi, dre he zud a labour ha
dre he zud a vor, dre he artizaned ha
dre he oberourien, dre he soniri ha
dre he yez, dre he ziegeziou ha dre he
skolioù; Breiz a vev, dre m'he deus
gwir da vev. Gwir da vev hag ivez,
ha dreist-holl, nerz da vev hag an
nerz-se a gav en he Feiz, rak ar Feiz
eo ene Breiz.

*An Normaned kaset kuit eus Breiz
er bloavezh 937 :*

« Surge »... sav da benn, o Breiz !

« Illuminare », eur sklerijenn ne-
vez a bar war da dal ; « Leva in cir-
cuitu oculos tuos ». Sell da vugale una
net c'hoaz war galon o mamm ;
« exulta ! » Kanit, kleier, kanit ha
c'houi, ilizou brudet, digorit frank ho
torioù, evit digemer adarre ar zent,
tadou ar Vro... Ya ! sav eus ar poultr,
o Breiz, torr da chadennou ha kerz
war hent an amzerioù, bepred glan
ha dinamm, divlamm ha didamall,
kaer ha splann.

Buhez d'ar Feiz,
Levenez da Vreiz !
Trugarez d'an dug Alan
Hag enor d'an Abad Yann !

Pendant les fêtes du *Bleun Brug*,
des conférenciers savants ont exposé
devant leurs compatriotes comment
vit la Bretagne. La Bretagne vit par
ses gens d'Eglise et par ses hommes
d'études, par ses paysans et par ses
marins, par ses artisans et par ses
ouvriers, par sa musique et par sa
langue, par ses familles et par ses
écoles ; la Bretagne vit parce qu'elle a
le droit de vivre. Le droit de vivre et
aussi, par-dessus tout, la force de vi-
vre et cette force-là, elle la trouve
dans sa Foi, car la Foi est l'âme de
la Bretagne.

*En 937, la Bretagne est délivrée de
la domination normande :*

« Surge »... Lève la tête, ô Breta-
gne !

« Illuminare », une lumière nou-
velle paraît sur ton front ; « Leva in
circuitu oculos tuos ». Regarde tes
enfants unis encore sur le cœur de
leur mère ; « exulta ! » Chantez, clo-
ches, chantez et vous églises célèbres,
ouvrez largement vos portes, pour re-
cevoir à nouveau les Saints, pères de
la Patrie... Oui ! Lève-toi de la pous-
sière, ô Bretagne, brise tes chaînes et
va sur le chemin des temps, toujours
pure et immaculée, sans blâme et
sans reproche, belle et resplendis-
sante.

Vie à la Foi,
Bonheur à la Bretagne !
Merci au duc Alain
Et honneur à l'Abbé Jean !

LE PAVILLON BRETON

à l'Exposition Internationale de Paris en 1937

Par Y. DOUGET.

Le Pavillon de Bretagne a été une surprise pour tous ceux qui l'ont visité. Il donne l'impression la plus heureuse d'un pays en pleine résurrection, d'un peuple robuste et sain, qui, fier d'un passé millénaire, se tourne avec confiance vers l'avenir.

L'ensemble du Pavillon, surtout lorsqu'on le voit du milieu de la Seine, est des plus heureux : on peut même dire que sous cet aspect il est à peu près irréprochable. L'entrée principale, qui se trouve sur le quai d'Orsay, est précédée d'une colonne symbolique, de 10 mètres de hauteur, due aux jeunes sculpteurs bretons Mazuet et Le Louet. Ce magnifique monument, qui exprime la foi des Bretons dans leur avenir, est souligné d'une phrase du poète breton Youen Drezen : *Netra na den ne vir ouzimp kerzout war-du ar pal*. « Rien ni personne ne nous empêchera d'aller vers notre but ! »

Derrière une belle grille en fer forgé s'ouvre la salle des activités bretonnes : consacrée à la vie économique de la Bretagne et au travail du peuple breton. Elle se compose de la salle d'honneur, où se trouve le globe sculpté par R. Y. Creston à la gloire des explorateurs, des marins et des missionnaires bretons, et illustré par la fameuse devise : *partout où le soleil passe, le breton passe !* Le hall central est encadré de galeries latérales, contenant une série de grandes photos montées, de motifs décoratifs et d'inscriptions statistiques consacrées à l'activité économique bretonne en agriculture, élevage, industrie, marine, science, artisanat, sport, mouvement social, etc..., réalisation due à R. Y. Creston, à Perron et à Mlle Jouan.

La salle de la Pensée bretonne, qui fait suite à la première, est consacrée aux écrivains, poètes, philosophes, artistes bretons, de langue française et de langue bretonne. La salle du Livre est également consacrée aux éditions en breton et en français. A la salle de la Pensée fait suite la salle d'art religieux, dont la seule présence fait le plus grand honneur à la fermeté des réalisateurs du Pavillon qui ont du avoir à vaincre bien des résistances. Véritable oratoire, cette salle, une des plus remarquables de la Maison de la Bretagne, est une éclatante manifestation de la renaissance de l'art chrétien breton.

A l'étage inférieur, la salle du tourisme contient un immense diorama de la Bretagne par M. Xavier Haas : avec patience tout ce qui mérite l'attention en fait de sites ou de monuments a été fidèlement reproduit. Les murs de la salle sont décorés par un ensemble de photos montées, unissant églises et calvaires aux paysages où cheminent bretons et bretonnes.

Signalons encore l'appartement synthétique, la salle guérandaise, une cabine-salon, la salle de l'artisanat vivant et, sur le quai, la salle de la Pêche et de l'Agriculture.

Enfin une des salles du Pavillon est entièrement réservée, comme cela se devait, à la question de l'enseignement de la langue bretonne. Sur les murs des cartes montrent et l'extension géographique de la langue bretonne et les votes des municipalités qui ont réclamé son enseignement. Pour justifier cette campagne l'approbation des personnalités les plus diverses appartenant au monde religieux, littéraire, politique est reproduite auprès de graphiques enregistrant les succès de l'action entreprise sous la devise : *Ar Brezoneg er Skol* (Le Breton à l'École).

L'Ensemble du Pavillon de la Bretagne justifie pleinement sa dédicace :

SUR LA PLUS VIEILLE TERRE D'OCCIDENT
NOUS SOMMES UN PEUPLE TOUJOURS JEUNE
FIER DE SON PASSE
CONFIANT EN SON AVENIR

Les Élections Cantonales de 1937

Par Y. DOUGET.

Les élections cantonales ont eu lieu, en Bretagne, les 10 et 17 octobre 1937. Ces élections ont pour but de renouveler par moitié, tous les trois ans, les Conseils Généraux (ou Conseils départementaux) et les Conseils d'Arrondissements. Les premières assemblées jouent un rôle très important dans la vie sociale, économique et financière du pays. Quant aux Conseils d'Arrondissement, leur rôle, purement financier, est extrêmement restreint. En outre, les membres de ces assemblées prennent part, de droit, aux élections sénatoriales.

Les élections se font donc, en général, sur des questions d'ordre économique et financier, sur des questions d'intérêts locaux, et même souvent la personne du candidat influe profondément le choix des électeurs. Aussi ces élections n'ont-elles pas toujours un sens politique : elles semblent, cependant, le prendre de plus en plus, et, aujourd'hui, les candidats adoptent volontiers des étiquettes politiques.

Les tableaux des votes des cinq départements bretons, donnés à titre de pure information, montrent quels ont été de ce point de vue, les résultats de ces dernières élections.

FINISTÈRE

PARTIS	CONSEIL GENERAL				CONSEIL D'ARRONDISSEMENT			
	1 ^{er} Tour	2 ^e Tour	Sièges	GAINS ou PERTES	1 ^{er} Tour	2 ^e Tour	Sièges	GAINS ou PERTES
U. R. D.....	23.777	3.360	7		7.203		3	- 1
Rép. de Droite	4.848	4.187	2		15.523	10.870	4	+ 1
Démocrates Popul.	828			- 1	7.846	1.570	4	+ 2
Rép. de Gauche ..					379			
Radicaux.....	9.959	3.223	5	+ 2	4.597		1	+ 1
Radicaux-Soc.....	15.436	5.686	6	- 3	12.733	6.691	6	- 4
Socialistes.....	12.430	9.502	3	+ 2	13.852		3	
Communistes.....	6.648				8.741	5.634	1	+ 1

Après cette élection la majorité du Conseil Général du Finistère reste au Centre Gauche, et, à la session suivante, le D^r Lancien, sénateur-maire de Carhaix (Karaez) est réélu président.

COTES-DU-NORD

PARTIS	CONSEIL GENERAL				CONSEILS D'ARRONDISSEMENT			
	1 ^{er} Tour	2 ^e Tour	Sièges	GAINS ou PERTES	1 ^{er} Tour	2 ^e Tour	Sièges	GAINS ou PERTES
Républ. de Droite .	11.441	2.331	3	(-2)	14.692	5.367	3	- 2
Dém. Populaires....					4.662	2.918	3	- 1
Républ. de Gauche..	5.999	2.833	1		590			
Radicaux.....	7.393		5		14.421	6.696	9	
Radic. Socialistes...	16.904	4.245	12	+ 1	12.153	8.433	6	
Répub. Socialistes..	2.318		1					
Socialistes.....	6.611	6.982	2	+ 1	8.580	5.668	4	+ 3
Communistes.....	3.666				3.390			

La majorité du Conseil Général reste à gauche.

MORBIHAN

PARTIS	CONSEIL GENERAL				CONSEILS D'ARRONDISSEMENT			
	1 ^{er} Tour	2 ^e Tour	Sièges	GAINS ou PERTES	1 ^{er} Tour	2 ^e Tour	Sièges	GAINS ou PERTES
Conservateurs.....	2.509		1		2.294		1	
Républ. de Droite .	14.043	3.109	6	+ 2	23.056	2.117	12	+ 1
Dém. Populaires....	4.082	1.487	2		1.758			
Radicaux.....	10.592	1.065	4		11.215		6	
Radic. Socialistes...	8.948	2.769	4	- 2	7.440		2	- 2
Répub. Socialistes..	2.561							
Socialistes.....	11.201		2		5.282	3.087	1	+ 1
Communistes.....	3.009	22			2.168			

La majorité du Conseil Général du Morbihan passe de Gauche à Droite, et, à la session suivante, le D^r Guillois, député-maire de Ploërmel (Plouarzel) a été élu Président, au second tour de scrutin.

ILLE-ET-VILAINE

PARTIS	CONSEIL GENERAL				CONSEILS D'ARRONDISSEMENT			
	1 ^{er} Tour	2 ^e Tour	Sièges	GAINS ou PERTES	1 ^{er} Tour	2 ^e Tour	Sièges	GAINS ou PERTES
Conservateurs.....					1.047		1	
Républ. de Droite..	30.434	2.643	13	+ 4	21.141	8.454	11	+ 4
Dém. Populaires....					1.789		1	
Républ. de Gauche..	1.520	1.912	1		8.557		3	
Radicaux.....	8.215		2	- 2	6.472	1.701	4	- 2
Radic. Socialistes...	12.505	2.230	4	- 2	9.276	4.191	1	- 2
Répub. Socialistes..		989	1					
Socialistes.....	7.999		1		3.883	477		
Communistes.....	2.363				3.339			

La majorité du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine passe de Gauche à Droite et M. Marcel Rupied, Républicain de Droite, a été élu Président de l'Assemblée, à la session suivante.

LOIRE-INFÉRIEURE

PARTIS	CONSEIL GENERAL				CONSEILS D'ARRONDISSEMENT			
	1 ^{er} Tour	2 ^e Tour	Sièges	GAINS ou PERTES	1 ^{er} Tour	2 ^e Tour	Sièges	GAINS ou PERTES
Conservateurs.....	10.277		7		8.751		5	
Républ. de Droite..	21.480	4.694	7	- 1	37.369	6.888	18	
Républ. de Gauche..	1.718		1	- 1				
Radicaux.....	6.829	2.345	1	- 1	8.686	2.687	2	
Radic.-Socialistes...	1.743	869	1					
Socialistes.....	18.502	8.432	5	+ 3	14.563	1.895	1	
Communistes.....	3.460				3.038			

La majorité du Conseil Général de la Loire-Inférieure reste à Droite et, à la session suivante, le Marquis de La Ferronaye, Républicain de Droite, a été réélu Président de l'Assemblée.

ALBAINN

(Écosse)

Le Congrès Panceltique d'Edimbourg

Remarquable intervention du Dr. L. Jones

Le Congrès panceltique réunit chaque année en une conférence les représentants des six nations celtiques : la Bretagne, le Pays de Galles et le Cornwall (Kernew), l'Irlande, l'Ecosse et l'île de Man. Cette année, le Congrès s'est tenu à Edimbourg (Dun-edin), la vieille capitale de l'Ecosse, au début d'août.

A ce Congrès la Bretagne était représentée par M. Pierre Mocaër, ancien directeur de la revue *Buhez Breiz*, Conseiller général d'Ouessant (Enez-Eusa), et par M. Raymond Tassel, architecte à Brest. Les représentants bretons firent des rapports soigneusement étudiés sur la situation actuelle de la Bretagne, en particulier sur sa situation culturelle et sur le mouvement en faveur de l'enseignement de la langue bretonne. Le Congrès manifesta sa sympathie à cette cause de justice, en adoptant, à l'unanimité, un vœu en faveur du Breton.

La situation linguistique et culturelle des autres nations celtiques fit aussi l'objet de rapports d'un grand intérêt : l'exposé de M. Bannerman sur le problème du gaélique d'Ecosse a déjà fait, dans le n° 5 de *Peuples et Frontières*, l'objet d'un bref compte-rendu.

Les questions de cet ordre n'ont pas été les seules étudiées au Congrès Panceltique. Un problème plus général a été évoqué par un délégué gallois, notre ami, le Dr. F. Llewellyn-Jones. Avocat à Mold, dans le nord du Pays de Galles, le Dr. Llewellyn-Jones a été par deux fois délégué par la circonscription de Flintshire pour la représenter au Parlement de Westminster. La première fois, en mai 1929, il fut élu par 24.012 voix et avec une majorité de 4.475 voix sur ses deux adversaires, conservateur (le député sortant) et socialiste. En octobre 1931 il fut triomphalement réélu par 40.405 voix, avec une majorité de 24.247 suffrages sur son adversaire socialiste. Ces votes montrent la popularité du Dr. Jones dans son pays. En novembre 1935, il ne s'est pas représenté.

Devant le Congrès Panceltique le Dr. Llewellyn Jones a étudié les dangers qui menacent la paix européenne et les solutions qui peuvent écarter ces dangers. *Peuples et Frontières* se doit de reproduire de longs extraits de ce rapport, remarquable contribution d'un homme d'Etat celtique à la réorganisation de l'Europe.

Les traités de paix "injustes et stupides"

Le Dr. Jones a donné au début de son discours des informations de première main (il revenait justement d'Europe Centrale) sur la situation des minorités nationales en Europe Centrale : situation qui constitue un véritable danger pour la paix européenne. Il n'y a rien de plus tragique dans l'Europe d'aujourd'hui que les traités de paix imposés à ces peuples. Selon lui : « les traités de paix imposés aux peuples vaincus, à la fin de la guerre, n'ont pas tenu compte des difficultés qui résulteraient du transfert d'une grande partie de la population des peuples vaincus aux vainqueurs. Ce n'est pas seulement une injustice envers ces peuples : c'est aussi l'acte le plus stupide dont se sont rendus coupables les hommes d'état. Il y a 40.000.000 d'individus qui vivent dans des états où la majorité de la population leur est hostile. Les nouveaux états avaient promis de respecter envers leurs minorités la justice et l'équité : malheureusement ces promesses n'ont pas été tenues ».

Sous la terreur des fonctionnaires

Décrivant la situation des minorités dans « les états successeurs », le Dr. L. Jones déclara que tout possesseur d'un poste de T. S. F. doit éviter de prendre à l'écoute un poste d'émission de l'état auquel il appartenait auparavant. Il y a des étudiants d'université qui n'ont pas le droit d'avoir des livres dans leur langue nationale. Les réunions publiques sont interdites. Tout est fait pour décourager l'enseignement des langues nationales des Minorités, dans leurs propres écoles. Il est interdit aux membres d'une minorité d'être fonctionnaires. La population minoritaire est terrorisée par les fonctionnaires du gouvernement sous lequel elle est placée : « Il n'est pas étonnant, déclare le Dr. L. Jones, que beaucoup commencent à penser qu'un tel état de chose est une menace permanente pour la paix de l'Europe ».

Précautions au Congrès de Londres

Le Dr Llewellyn-Jones parla ensuite des précautions que l'on a prises au Congrès des Minorités Nationales de Londres : « Ce Congrès se tient, dit-il, dans des conditions bien différentes de nôtre. Ici nous avons le droit de dire ce que nous pensons, sans craindre les interventions des gouvernements de la Grande-Bretagne, de l'Etat Libre d'Irlande, ni même de la France. Ce n'est pas le cas du Congrès de Londres, qui ne peut discuter librement qu'en séance privée. » L'orateur proposa ensuite que le congrès adresse au Président de la Conférence des Minorités un message exprimant l'espoir que ses travaux contribueront à l'amélioration de la situation des minorités nationales. Il exprima également l'opinion qu'il serait bon que le Congrès Panceltique délègue un observateur pour assister à ces Conférences.

Liaison entre les nations celtiques

En terminant, le Dr. Llewellyn-Jones formula le vœu que soit créée une organisation culturelle permanente pour faire la liaison entre les six nations celtiques. Il préconisa, en outre, la publication d'un bulletin de liaison au sujet du développement culturel du monde celtique.

EIRE

(Irlande)

LES ÉLECTIONS DE 1922 à 1937

Le numéro 5 de PEUPLES ET FRONTIÈRES a donné les résultats globaux des élections irlandaises de juillet 1937. Voici un tableau des élections successives depuis l'établissement de l'Etat Libre d'Irlande.

	RÉPUBLICAINS		Gumman ou Independent puis Fine Gael		LABOUR		INDÉPENDANTS		FERMIERS	
	Voix	Sièges	Voix	Sièges	Voix	Sièges	Voix	Sièges	Voix	Sièges
Juin 1922.....	130.716	36	239.193	58	132.541	17	63.644	40	51.074	7
Août 1923.....	288.062	44	440.530	63	121.352	14	406.831	14	22.148	15
		Fianna Fail								
Juin 1927.....	350.277	51	314.684	46	443.987	22 ⁽¹⁾	139.679	22 ⁽²⁾	109.114	11
Septemb. 1927	441.733	57	463.063	61	405.311	12 ⁽³⁾	132.614	15 ⁽⁴⁾	75.178	6
Février 1932...	566.325	72	449.779	56	98.263	7	118.872	13	34.939	4
Janvier 1933...		77		59 ⁽⁵⁾		8		9 ⁽⁶⁾		
Juillet 1937 (7) ..	599.638	69	461.176	48	132.686	13	131.494	8		

(1) Les *Travailleurs indépendants*, qui n'avaient aucun élu, obtinrent à cette élection 84.048 voix.

(2) dont 8 membres de la *Ligue Nationale*, dirigée par le Captain Redmond.

(3) Les *Travailleurs indépendants*, ou *Syndicats des Travailleurs*, avaient obtenu, en outre, 19.000 voix et avaient un élu : Jim Larkin.

(4) dont 2 Redmondistes.

(5) dont 11 élus du *Parti du Centre*, dirigé par Mr. Mac Dermott, parti qui a fusionné avec celui de Mr. Cosgrave, pour former le *Fine Gael*, le 8 septembre 1933.

(6) dont un travailliste national.

(7) La nouvelle loi électorale, appliquée en juillet 1937, a restreint le nombre des sièges au Dail Eireann.

Outre l'élection des Députés, les électeurs avaient à se prononcer sur la nouvelle Constitution proposée par le Gouvernement de Valéra. Elle a été adoptée par 686.042 voix contre 528.296, soit par une majorité de 157.746 voix.

Groot-Nederland

(Pays-Bas)

Crise Ministérielle en Belgique

Notre organe ne saurait prétendre suivre tous les événements et incidents auxquels est soumise l'actualité politique en pays de régime parlementaire. La démission de M. Van Zeeland, président du Conseil des Ministres de Belgique, et les difficultés auxquelles donne lieu, au moment où nous écrivons, son remplacement, montrent l'importance capitale, et plus que jamais décisive, de la « question flamande » dans les affaires publiques du Royaume.

Le mécontentement croissant du peuple flamand, du fait de l'indifférence pratique apportée par le gouvernement à satisfaire ses griefs et ses desiderata, est la raison profonde de la chute du cabinet, qui s'est effondré sous le coup des attaques portées contre le premier ministre par M. Gustaaf Sap, député catholique de Flandre Occidentale, ancien ministre des Finances, un *self-made man*, instituteur primaire devenu professeur d'Université à Leuven (Louvain) — l'une des figures marquantes du monde politique flamand d'aujourd'hui.

La presse étrangère, d'ordinaire, évite toute allusion à ce facteur, pourtant essentiel, de la vie publique de l'Etat belge.

Une exception, toutefois, est en l'occurrence digne de remarque. La *Germania* consacre à cette crise ministérielle un article qui nous semble parfaitement informé. Le quotidien catholique allemand recommande de ne pas s'arrêter aux petits faits de l'ordre personnel ; il faut, conseille-t-il, voir les choses de plus haut et, par-delà les abus qui ont entraîné le départ du Premier sortant (irrégularités dans certaines opérations de la Banque Nationale de Belgique, collusions avec le « financier international » Julius Barmat, dit *Judko*, juif expulsé d'Allemagne (1), etc...), il importe de discerner les dessous politiques de l'exécution de M. Van Zeeland.

Notre confrère souligne les « succès étonnants » remportés par les Flamands dans tous les domaines, ces dernières années. Tous les nids de résistance ont été détruits. (Cette appréciation, formulée ainsi à l'état absolu, témoigne évidemment d'un optimisme passablement excessif : ni l'incompréhension bruxelloise, ni le mauvais vouloir des bureaux des administrations centrales, ni la haine sourde de certains milieux sociaux, tels que la bourgeoisie francisante, ni l'hostilité de certains organismes officiels, tels que l'armée, n'ont encore... désarmé). « Un seul » bastion reste entre les mains des Wallons : la Banque Nationale.

Il est de fait que la *haute-finance* « belge » est encore en majorité de mouvance wallonne ou fransquillonne. Tandis notamment que cet institut bancaire, contrôlé et garanti par l'Etat, ouvrait de larges crédits, sur la recommandation de son vice-président, M. Van Zeeland, à l'aventurier Barmat, il refusait les

(1) Julius Barmat est né à Umany (Ukraine) ; son frère, Henri Barmat, à Lodz (Pologne). Tous deux, constatent les signalements judiciaires, sont sans résidence fixe en Belgique.

modestes avances de fonds qui eussent sauvé de la débâcle les banques flamandes. Celles-ci, acculées à la catastrophe, note très justement la *Germania*, par suite de manœuvres politiques, et non pas uniquement de déboires financiers, furent ainsi amenées à subir la loi des puissants trusts monétaires antiflamands de Brussel (Bruxelles).

Le journal allemand poursuit : « M. Van Zeeland, l'homme le plus en vue de la Banque Nationale, devait être frappé pour que sa défaite fût celle du dernier bastion. C'est ce qu'avait compris M. Sap, qui ne poursuit pas M. Van Zeeland d'une haine personnelle, mais d'une haine symbolique. M. Sap — Sap le mystérieux — la plus forte personnalité politique de la Belgique, menait toute la danse avec doigté et maestria. Son plan — *Wunschtraum* — d'une coalition de tous les catholiques flamands, depuis les nationalistes jusqu'aux rexistes (1), a fait un grand pas en avant par l'élimination du plus grand obstacle, Van Zeeland, symbole de la Banque Nationale, dernier bastion ! »

La vérité sur la situation politique en Belgique finira-t-elle par se faire jour dans la presse internationale ? En tout cas, nous trouvons dans un journal parisien, *L'Ordre*, un jugement qui approche de très près de celui de la *Germania*. Le témoignage, ici, est d'autant plus symptomatique qu'il provient de milieux où l'on s'est toujours efforcé, dans l'intérêt de la propagande de l'« idée nationale » belge (!), de minimiser l'importance du problème flamand.

L'organe de M. Emile Buré écrit, sous la signature de M. Louis Dumont-Wilden, journaliste « franco-belge » semi-officiel et d'ordinaire ...moins explicite, ces mots significatifs : « C'est cette querelle des langues et des races, destructive de l'idée nationale (*sic*), qui s'introduit dans toute la politique belge, qui empoisonne la vie des partis et qui, sans qu'aucun homme politique ose le dire tout haut, domine toute la situation. »

Le XVIII^{me} Ijzerbedevaart à Diksmuide

Nous recevons sur le Pèlerinage de l'Yzer ainsi que sur le Landdag du Verdinaso, des renseignements complémentaires que nous croyons intéressant de porter à la connaissance de nos lecteurs. On se rappelle que ces deux manifestations ont déjà fait l'objet, dans notre précédent numéro, d'un bref compte-rendu.

N. D. L. R.

L'annuel « pèlerinage aux tombes de l'Ijzer » à Diksmuide (Dixmude) s'est déroulé, le dimanche 22 août, dans une atmosphère d'émotion communicative qui ne manque jamais de faire impression sur les étrangers à qui il est donné d'en être les témoins. On sent ici un peuple unanime, rassemblé dans le souvenir de ses morts.

Toutes les professions, toutes les classes y fraternisent dans la volonté de rendre leur patrie commune fidèle à son génie et maîtresse de ses destinées. Les discours puisent leur inspiration dans un sentiment profond de la com-

(1) M. Sap est considéré comme l'un des principaux propriétaires et l'inspirateur effectif du *Standaard*, l'un des plus importants quotidiens flamands bruxellois. Cet organe se signale parmi ceux qui militent le plus activement pour une « concentration flamande », qui engloberait les nationalistes du V.N.V. (*Vlaamsch Nationaal Verbond*), les membres de *Rex-Vlaanderen* et ceux du *Katholiek Vlaamsche Volkspartij* (*K.V.V.*, Parti populaire catholique flamand). Cette dernière formation, associée au P.C.S. (Parti Catholique Social, groupement des catholiques d'expression française), forme le *Bloc Catholique*, qui a succédé, sous cette forme fédérative, à l'ancien Parti Catholique belge unitaire).

munauté populaire (*volksgemeenschap*) et de la solidarité qui doit régner entre tous ses membres (*volksverbondenheid*). L'allocation du président du Comité du *Bedevaart*, le Prof. Dr Frans Daels, gynécologue réputé de l'Université de Gent (Gand), est attendue chaque année comme un évènement : la conscience flamande y fait entendre sa voix, sans détours et avec une haute noblesse, touchant les grands problèmes du moment.

Les organisateurs de cette cérémonie patriotique, du reste, de négligent rien pour lui donner un caractère conforme au tempérament du peuple thiois et aux traditions des provinces flamandes. Le sens du « spectaculaire » qui préside à l'organisation de cette journée achève d'en faire une manifestation vraiment nationale.

Cette année, après la messe chantée en plein air par trois anciens aumôniers de la guerre, furent solennellement inaugurées, dans la crypte creusée sous la tour monumentale, les sept chambres funéraires, où sont ensevelis plusieurs des animateurs du réveil national flamand, persécutés par l'autorité militaire belge en raison de leurs convictions et tombés pourtant en héros sur le champ de bataille : Renaat De Rudder, Joe English, les deux frères Van Raemdonck, Frans Van der Linden, Lodewijk De Boninge, Firmin Deprez, Frans Kusters, Bert Willems.

Avec un cérémonial impressionnant vint ensuite prendre place à côté d'eux, transférée d'un cimetière du front où elle reposait jusque là, la dépouille mortelle d'un de leurs camarades, le lieutenant Juul De Winde, tué à Westrozebeke le 28 septembre 1918. Moment pathétique, où l'on vit s'avancer, le long des berges de l'Ijzer, au pas lent des chevaux de labour, le char funèbre, constitué, selon l'antique usage des campagnes flamandes, par un lourd chariot de ferme, jonché de paille fraîche et couvert d'une bâche blanche.

L'ensemble de l'émouvante cérémonie était placé sous le signe de l'*Amnestie*. Un panneau portant cette inscription : *Amnestie, 1937*, a été arboré sur l'une des faces du monument : les lettres et les chiffres de taille gigantesque y étaient tracés au moyen de centaines de décorations de guerre, abandonnées par leurs titulaires en guise de protestation.

Les énergiques discours prononcés par le Dr Daels au nom du *Bedevaartcomité* et par M. Joris De Keyser, au nom des *Vossen* (*V. O. S. : Vlaamsche Oud Strijders*, Anciens Combattants Flamands) réclamèrent l'amnistie politique et administrative intégrale pour tous les faits de propagande flamande pendant la guerre. On sait que la loi votée par le Parlement, après de longs marchandages et de nombreux incidents, n'a satisfait qu'en une faible mesure à cette revendication, affirmée avec persévérance depuis 1918 par les chefs du mouvement flamand.

Rendaient le même son âpre et ardent les poésies de Ferdinand Verenoek, l'un des mieux doués parmi les jeunes poètes d'aujourd'hui, déclamées par l'acteur si populaire Staf Bruggen.

Le Dr Wicherinck, ancien directeur de l'hôpital de Leiden, apportait le salut de la Néerlande du Nord à ce grand rassemblement du peuple de Flandre.

VI^{me} Landdag du Verdinaso

Le VI^{me} *Landdag* (Congrès) du *Verdinaso* (*Verbond van Dietsche Nationaal-Solidaristen* : Association des Nationaux-Solidaristes Thiois), qui s'est tenu à Antwerpen (Anvers) le 29 août, avait été précédé d'une intense préparation. Dès le 21 août, plus de 12.000 cartes d'entrée — nous assure *Hier Dinaso*, l'organe du mouvement — avaient été vendues par les organisations régionales.

(Le prix de ces cartes variait entre 3 et 200 francs). Aussi l'affluence était-elle considérable à la séance de clôture, au *Sportpaleis* de la métropole thioïse.

La physionomie de cette réunion était surtout caractérisée par l'aspect fortement discipliné et l'allure quasi-militaire que ce parti a su donner à ses diverses formations d'hommes et de jeunes gens.

En une présentation symbolique figuraient, portés par des membres du *Jong Dinaso* (Jeunesse Dinaso), des écussons représentant les Dix-Sept Provinces de l'« Empire Thioïse » : *Graafschap Vlaanderen* (Comté de Flandre), *Hertogdom Brabant* (Duché de Brabant), *Artesië* (Artois), *Kamerijk* (Cambrai et Cambrésis), etc...

Plusieurs discours furent prononcés, notamment par Emiel Thiers, chef de l'organisation pour les Pays-Bas du Sud, Ernst Voorhoeve, chef de l'organisation pour les Pays-Bas du Nord, Dirk Ypma, porte-parole des Frisons.

Quant au *leider* (chef) Joris Van Severen, après avoir rappelé les résultats obtenus au cours des six premières années de lutte, il développa les principales idées suivantes :

« Nous avons sauvé des milliers de compatriotes, à la fois de l'égarement funeste d'un nationalisme pour lequel ne se posent même pas les questions sociales, pas plus que n'existe la nécessité de leur donner une juste solution, et de l'égarement tout aussi funeste du démocratisme, qu'on a voulu élever à la dignité d'un service sacré d'une prétendue volonté populaire, qui n'est rien d'autre, en réalité, que la négation même de la vie du peuple... »

« Ce n'est pas à l'argent que revient le pouvoir : c'est au travail et aux services rendus.

« Ce n'est pas à la masse et à ses flatteurs que revient le pouvoir, mais aux équipes de choix (*keurploegen*) d'un peuple, à l'élite, aux diverses aristocraties d'une nation, pour autant qu'elles comprennent et accomplissent leur très noble tâche, qui est de servir :

« aristocratie du sang,

« aristocratie de l'intelligence et du travail consciencieux,

« aristocratie de la véritable distinction,

« aristocratie militaire,

« et, dans l'Empire à venir, aristocratie des organismes politiques... »

« Le Verdinaso ! Voici son programme, voici sa volonté : il est une synthèse de la doctrine politique et sociale des encycliques pontificales, spécialement de *Quadragesimo Anno*, par conséquent du sain et vrai syndicalisme organique, d'une part ; d'autre part d'un sain et vrai « socialisme national », anti-marxiste, réaliste et constructif... »

« Nous ne voulons pas d'un Etat totalitaire... »

« Nous sommes les ennemis jurés de tout absolutisme étatique... »

« Mais nous voulons une autorité ferme, forte, solide, puissante... »

« Nous voulons établir un Ordre, où l'autorité soit fondée et maintenue inébranlablement sur une base immuable, que nous reconnaissons être la seule en ces matières et que nous désignons dans le principe que voici :

« L'autorité ne vient pas du peuple, toute autorité vient de Dieu, source de tout Droit et de tout Ordre... »

ELSASS- LOTHRINGEN

(Alsace-Lorraine)



LE MOUVEMENT POPULAIRE contre la violation des libertés scolaires de l'Alsace-Lorraine

Par Y. DOUGET.

(voir *Peuples et Frontières*, n° 6, p. 129)

4. — Premières négociations (décembre 1936 - janvier 1937)

Devant l'opposition grandissante du peuple d'Alsace-Lorraine à la violation de son statut scolaire, le Gouvernement Blum s'efforça de gagner les chefs de la résistance par des négociations habiles.

M. François de Tesson, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, invita donc les Parlementaires des trois départements « recouvrés » à venir le rencontrer à l'Hôtel Matignon, le 8 décembre, à 10 h. 30. Les sénateurs Brogly et Paul Jourdain, les députés Seltz, Meck, Wallach, Hartmann et Beaudoin se firent excuser. La conférence dura jusqu'à 12 h. 30, et M. de Tesson, après avoir pris connaissance des remarques des Parlementaires, les assura, suivant une formule rituelle, de sa meilleure volonté pour arriver à une solution. Une nouvelle rencontre eut lieu le 12 décembre.

Le 23 décembre, le sénateur chanoine Müller, accompagné des députés Dablet, Stürmel, Fuchs, Harmann et Gullung, se rendit à nouveau auprès de M. de Tesson pour lui soumettre une fois de plus les critiques soulevées par le décret du 10 octobre.

Cependant ces négociations n'arrêtaient pas les Parlementaires alsaciens-lorrains dans leurs protestations publiques. A l'occasion du débat sur le budget de la Présidence du Conseil, au Sénat, le 29 décembre, le sénateur comte d'Andlau protesta contre l'extension à l'Alsace-Lorraine de la loi scolaire d'août 1936. A la même séance, le sénateur général Hirschauer fit remarquer que le décret du 10 octobre était illégal.

Poursuivant les négociations, les Parlementaires d'Alsace-Lorraine se rendirent auprès du Président du Conseil, M. Léon Blum, le 20 janvier 1937. Le député Schumann prit la parole au nom de ses collègues, puis tous les autres parlementaires ajoutèrent quelques mots de commentaire. M. Blum ne fit pas connaître son point de vue et déclara qu'il donnerait sa réponse par écrit.

5. - La réponse de M. Léon Blum (30 janvier 1937)

Les Parlementaires d'Alsace-Lorraine reçurent cette réponse au bout de dix jours. Au témoignage de l'ELZ du 9 février, elle fut rédigée par le chef de cabinet du Président du Conseil, M. Blumel, par le député Grumbach et par M. Georges Weill.

On connaît la teneur de cette lettre « insolente et brutale », que *Peuples et Frontières* a publié intégralement, dans son numéro 3 (p. 44 à 46), et commenté dans son numéro 4 (p. 75). Cette lettre, qui ne s'appuyait que sur une argumentation purement dialectique et sur un texte sollicité, mettait le peuple d'Alsace-Lorraine « dans l'alternative ou d'accepter la 9^e année scolaire ou de voir introduire le régime scolaire français, ce qui impliquerait la suppression de l'allemand et de l'instruction religieuse ». Dès lors, comme l'écrivait M. Karl Heller, « le but du décret devenait clair : Blum avait introduit la 9^e année scolaire pour pouvoir proposer un marchandage en vue d'introduire en Alsace-Lorraine l'école sans Dieu et sans langue maternelle ».

Naturellement une pareille manœuvre suscita en Alsace-Lorraine les réactions les plus vives.

6. - Première réponse des Parlementaires (4 février 1937)

Le 4 février, 37 parlementaires d'Alsace-Lorraine sur 39, se réunirent à Paris pour étudier la réponse à faire au Président du Conseil, et les conditions devant lesquelles cette réponse plaçait les représentants du peuple alsacien-lorrain.

Seuls, le député communiste Béron et le député communiste Daul, s'abstinrent de participer à cette réunion, montrant ainsi le mépris qu'éprouve le Communisme pour les intérêts de l'Alsace-Lorraine.

A la suite de cette réunion, les 37 Parlementaires adressèrent à M. Léon Blum la lettre suivante :

Monsieur le président du Conseil,

Au nom de trente-sept sur trente-neuf sénateurs et députés des départements recouverts, auxquels vous avez, par l'entremise de M. le sénateur Müller, adressé la lettre du 30 janvier relative à la durée de la scolarité dans les écoles primaires, nous avons l'honneur de vous faire connaître ce qui suit :

Nous regrettons tout d'abord qu'il ait fallu trois mois au gouvernement pour trouver une réponse à la question que la représentation parlementaire n'a cessé de lui poser dès la promulgation du décret du 10 octobre, car aussi bien l'illégalité manifeste dudit décret que l'obscurité d'un texte incohérent auraient exigé l'examen contradictoire que vous avez cru devoir nous refuser dès le début de notre entrevue du 20 janvier. Cet échange de vues vous aurait sans doute permis de constater que l'ignorance des textes que vous paraissiez nous supposer, ne se trouve certainement pas notre côté.

Nous aurions en particulier facilement démontré l'inanité de l'argument qui consiste à invoquer un vœu du conseil général du Haut-Rhin, dont l'objet était essentiellement différent et dont le sens a été intentionnellement déformé par ceux qui s'en sont emparé.

Quant à la légalité du décret, nous sommes étonnés que le gouvernement qui ne cesse de l'affirmer hautement, songe à se couvrir par un vote du parlement au lieu de s'en remettre à la décision de la juridiction compétente. Il nous est permis d'en conclure que les auteurs du décret n'ont plus une confiance absolue en sa validité.

Quant à nous, nous ne redoutons ni la sentence du Conseil d'Etat, ni le débat public, au cours duquel nous mettrons en lumière les résultats obtenus dans nos écoles primaires, grâce au dévouement du personnel enseignant et à l'assiduité des élèves.

En aucun cas, nous ne saurions admettre qu'on lie à la question de la durée de l'obligation scolaire le maintien du programme bilingue et religieux de nos écoles. Nos populations se refusent à un tel marchandage qui serait indigne et immoral. Nous n'osons croire que le but inavoué du décret en question ait été, dès le début, de nous acculer à une telle option.

Si vous croyez devoir assurer l'application du décret, nous vous avertissons que notre population ne manquera pas d'organiser sa résistance à une mesure à la fois arbitraire et illégale et nous déclarons laisser au gouvernement l'entière responsabilité de toutes les répercussions politiques et morales qui en découleront.

Veillez agréer, Monsieur le président du Conseil, l'expression de notre plus haute considération.

Les sénateurs : *Général Hirschauer, Général Stuhl, Corbedaine, de Wendel, Wolff ; Chanoine Müller, Sigrist, v. Andlau, Urban, de Leusse ; Brogly, Brom, Jourdain, Ostermann.*

Les députés : *Schuman, Sérot, Moncelle, Wiltzer, Heid, Harter, Peter, Baudoin ; Elsaesser, Walter, Dahlet, Meck, Seltz, Oberkirch, Hueber, Mourer ; Rossé, Sturmel, Gullung, Hartmann, Fuchs, Burrus, Wallach.*

7. - Les Parlementaires et la Population

Estimant que la lettre de M. Léon Blum ne s'adressait pas seulement aux représentants de la population d'Alsace-Lorraine, mais aussi à cette population elle-même, les Sénateurs et Députés Alsaciens-Lorrains décidèrent, à la même réunion du 4 février, d'envoyer une déclaration aux parents que menaçaient les projets du Président du Conseil :

« En présence de la situation créée par la récente réponse faite par M. le président du Conseil à la représentation parlementaire d'Alsace et de Lorraine, celle-ci est dans l'obligation de faire connaître son sentiment au sujet de l'attitude à adopter par les familles qui sont menacées de sanctions pour inobservation du décret du 6 octobre 1936 obligeant les garçons à fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 15 ans accomplis.

Les sénateurs et députés affirment à nouveau l'illégalité du dit décret. Ils invitent les parents et tuteurs à invoquer cette illégalité en réponse aux sommations administratives ou judiciaires qu'ils ont reçues ou pourront recevoir dans la suite. Le Conseil d'Etat est saisi d'un pourvoi dans le délai légal. Les juges cantonaux, à la demande des intéressés devront surseoir à leur décision jusqu'à ce que la sentence de cette haute juridiction soit intervenue.

D'autre part, en tout état de cause le décret ne saurait s'appliquer aux enfants qui ont subi l'examen de sortie ou obtenu le certificat de libération à la fin de l'année scolaire 1936.

Les parlementaires s'engagent à mettre gratuitement à la disposition des personnes qui sont l'objet de poursuites, des avocats ou défenseurs dont les noms seront ultérieurement désignés pour chaque département ».

Cette ferme et courageuse déclaration fut accueillie avec la plus grande satisfaction par le Peuple Alsacien-Lorrain. Elle témoignait d'un esprit de résistance indomptable, qui s'est manifesté ultérieurement à Metz ainsi qu'à Strasbourg, et que *Peuples et Frontières* a déjà signalé, esprit de résistance qui ne s'est pas démenti depuis.

CORSICA

(Corse)

LA VALEUR HUMAINE DES PETITES NATIONALITÉS

Nous recevons, d'un de nos amis corses, une longue et intéressante lettre dont nous tenons à citer quelques extraits :

« La revue *Peuples et Frontières* m'intéresse beaucoup. Les questions des petites nationalités et des minorités nationales y sont exposées d'une façon objective, claire, précise. Elle est apologétique, dans la mesure où un organe de revendications peut l'être, elle est une source de renseignements sur le sens des mouvements minoritaires et sur leur importance.

Le travail qu'elle a entrepris n'est pas vain, car le fait pour un peuple de vouloir rester attaché à son passé n'est pas un fait réactionnaire. Il est anti-impérialiste au premier chef. Il est aussi plus conforme à la vérité historique, à quelque point de vue que l'on se place, et dans le cadre où l'on se plaît, aujourd'hui, à étudier l'histoire : social, politique, économique, philosophique même et j'ajoute scientifique, car les langues locales et les dialectes, les us et les coutumes provinciaux, constituent de véritables monuments historiques que les niveleurs centralistes voudraient anéantir à des fins nationalistes (pan-françaises, en ce qui nous concerne).

L'Histoire a été faussée pour favoriser la propagande chauvine. Les petites nationalités, dans tous les grands pays impérialistes, constituent des témoins gênants du passé et c'est un peu la raison, parmi tant d'autres, pour laquelle les grandes nations dominatrices voudraient tout niveler sur un type « national ». Elles ne réussiront pas, car, si un peuple peut mourir par la faute de ses vices et de sa décadence, on ne peut l'étouffer par la force ».

CATALUNYA

(Catalogne)

Développement historique de la Catalogne

Notre ami et collaborateur Alfons Mias nous adresse le texte du compte-rendu fait par le Front National de la Jeunesse catalane à l'occasion de la Seizième Assemblée de la Société des Nations, à Genève, en 1935, sur « le Problème National de la Catalogne ». De ce rapport, nous extrayons la première partie, qui a trait au développement historique de la Catalogne.

La République espagnole n'est pas un Etat uninationnal ; elle comprend quatre nationalités différentes. La nationalité *espagnole*, avec ses diverses régions, la *basque*, la *galicienne*, étroitement rapprochée de la portugaise, et la nationalité *catalane*.

Les Pays Catalans - Leur valeur internationale

Les Pays Catalans comprennent la Catalogne, la Valence et les îles Baléares. Une partie de la Catalogne (Rossellò, Cerdanya, etc.), dont la capitale est Perpinyà (Perpignan), appartient à la France depuis 1652. La République d'Andorre est aussi de langue catalane.

Les Pays Catalans occupent la plus grande partie du bassin méditerranéen de la Péninsule, tandis que le reste de celle-ci fournit ses eaux à l'Atlantique. Les Pays Catalans tournent donc le dos à l'intérieur de la Péninsule et s'ouvrent largement aux rapports multiples de ce grand centre que la Méditerranée a été de tout temps : fait géographique essentiel pour comprendre le développement historique et culturel des Pays Catalans ainsi que la différence de mentalité entre leurs habitants et ceux de l'Espagne.

Même aujourd'hui, l'Etat espagnol parlant de ses intérêts dans la Méditerranée ou en fortifiant les îles Baléares, ne se rapporte pas aux intérêts espagnols proprement dits, mais à ceux des Pays Catalans, interprétés par l'Espagne à sa façon, seulement parce qu'elle occupe maintenant ces Pays.

Du point de vue des relations internationales, il ne faut jamais perdre de vue le fait que la côte orientale de la Péninsule est occupée par une nation qui, par suite de l'oppression séculaire de la part de l'Espagne, ne se trouve ni satisfaite ni contente dans l'Etat espagnol. C'est un fait duquel les adversaires de l'Espagne ont bien su tirer du profit dans tous les conflits auxquels elle s'est trouvée mêlée.

C'est précisément en profitant de cette opposition entre la Catalogne et l'Espagne que, par exemple, pendant la guerre de Succession espagnole, les Alliés occupèrent les Pays Catalans, et ceux-ci reconnurent comme leur roi Charles d'Autriche, tandis que l'Espagne proclama Philippe d'Anjou, que pendant le XVIII^e siècle, l'Angleterre et la France gardaient successivement sous leur pouvoir l'île de Minorque, clé stratégique de la Méditerranée occidentale, que plus tard la Convention essaya d'établir une République catalane indépendante, et que Napoléon, suivant les conseils d'un diplomate aussi fin que Talleyrand, fit aussi des tentatives pour obtenir les sympathies de la Catalogne en lui offrant l'indépendance.

Développement Historique

Si, dans les époques préhistoriques, romaines et visigothes, les Pays Catalans ont entretenu des relations avec la côte méditerranéenne de l'Espagne, ils

en ont eu aussi, et en certains moments des plus étroites encore, avec le Midi de la France.

C'est l'influence franque qu'on trouve aussi à l'origine des comtés, qui, au début de la reconquête contre les Arabes, constituent les noyaux féodaux d'où la nationalité catalane devait tirer son existence.

C'est dans cette période que la langue catalane, qui a une personnalité aussi définie que les autres langues latines, le français, l'italien, l'espagnol, etc., apparaît déjà formée. Dérivant d'une évolution locale du latin vulgaire, et sous l'influence de courants culturels provenant du Midi de la France, elle a non seulement une origine et une évolution indépendantes de l'espagnol, sinon qu'elle est surtout rapprochée du provençal et des langues d'oc du Sud de la France avec lesquelles elle garde aujourd'hui encore un air de famille. Les plus anciens documents écrits complètement en catalan sont du XI^e siècle et le texte littéraire le plus ancien date de la fin du XII^e siècle.

Pendant le moyen âge elle est employée dans tous les documents officiels de la vie publique et aussi par la Chancellerie des rois catalans dans les relations internationales.

La littérature catalane médiévale est extrêmement riche et variée dans tous les genres : les chroniques historiques, l'oratoire politique, la philosophie et la science, le roman et la poésie.

La lutte contre les Arabes finit bientôt, — dans la première moitié du XIII^e siècle, — tandis qu'en Espagne elle continuait jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

Pendant tout le moyen âge les Pays Catalans étaient un royaume indépendant avec une organisation démocratique au fond. Ils forment une Confédération comprenant aussi l'Aragon, et avec des possessions dans toute la Méditerranée, outre les Baléares, les îles de Sardaigne, Sicile, Naples, le comté de Néopatrie (Grèce), et de nombreuses colonies dans toutes les côtes d'Asie-Mineure et du nord de l'Afrique.

C'est au temps de l'Empereur Charles V que les couronnes de la Catalogne et de la Castille se trouvent réunies pour la première fois (1516) sur la même tête. Ce régime était une simple union personnelle (comme celle de la Norvège et de la Suède, de l'Autriche et de la Hongrie jadis ou de l'Islande et du Danemark d'aujourd'hui), les deux Etats gardant, cependant, leur complète indépendance l'un vis-à-vis de l'autre.

C'est ainsi qu'on peut comprendre qu'il était défendu aux Catalans, considérés comme sujets d'un Etat étranger, d'aller en Amérique, conquête de la Castille. Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle, du temps de Charles III, que cette prohibition fut levée.

Malgré ce régime d'union personnelle, le plan politique constant des Catalans était toujours de réduire tous les autres pays aux lois de la Castille. Cette tendance unitariste fut si forte, que la Catalogne fut forcée de faire la guerre de séparation (1640-1652). La République catalane fut proclamée d'abord, et plus tard la Catalogne dut se mettre sous la protection de la France. La guerre, commencée avec succès, se termina par une transaction, la Catalogne gardant ses libertés. Pendant toute cette période la Catalogne était le pivot autour duquel se déroulaient les luttes, d'une portée européenne si importante, entre la France et l'Espagne.

Ce fut aussi dans ce moment que le Portugal, profitant de la guerre de la Catalogne, se souleva également contre l'Espagne et conquit son indépendance.

La Catalogne conserva sa liberté nationale jusqu'après la guerre de succession à la couronne espagnole. Oubliée dans le Traité d'Utrecht, abandonnée par ses anciens alliés, la Catalogne continuait à lutter par ses propres forces contre l'Espagne et la France pour conserver ses libertés. Après quatorze mois d'un siège héroïque, le 11 Septembre 1714, Barcelone fut contrainte de se rendre aux armées alliées de la France et de l'Espagne. Philippe V lui infligea une vengeance horrible et sanglante. Ce monarque qui avait comme principe : « Une loi, une

épée, un roi », abolit toutes les libertés de la Catalogne, et se basant sur son droit de conquête sur elle, put réaliser le beau rêve espagnol séculaire de réduire la Catalogne aux lois de la Castille.

Le « Cas des Catalans », c'est-à-dire l'abandon de ce brave peuple par ses anciens alliés, malgré toutes leurs promesses et tous leurs traités, continua à occuper les chancelleries européennes pendant longtemps et ce fut même l'objet d'une des accusations des *Whigs* contre les *Tories* en Angleterre à la fin du règne de la reine Anne.

L'attitude de la Révolution française et de Napoléon en face du problème catalan a été déjà signalée.

La Renaissance nationale

La renaissance de la Catalogne ne commence que sous l'influence des idées du Romantisme, vers le milieu du XIX^e siècle.

Purement linguistique et littéraire d'abord, la Renaissance nationale a une influence vague sur tous les mouvements politiques du siècle dernier de la Catalogne, avant de prendre corps dans un mouvement nationaliste. C'est ainsi que dans les guerres civiles du XIX^e siècle la liberté de la Catalogne est défendue et par les traditionnalistes, comme une des traditions de ce pays à rétablir, et par les républicains catalans qui luttent pour elle, sous le drapeau fédéraliste, comme une des libertés à conquérir pour le peuple.

C'est après la guerre de l'Espagne contre Cuba, qui luttait pour son indépendance, et notamment au début du XX^e siècle, que le catalanisme devient un mouvement nationaliste. Les tentatives de l'Espagne pour l'étouffer ne deviennent que des forces nouvelles pour le développer — il en est ainsi avec le projet espagnol d'unification du Droit civil qui est la cause d'une grande campagne nationale, et avec la loi des « Juridictions », selon laquelle seuls les Conseils de guerre de l'armée étaient compétents pour juger des délits de la propagande nationaliste, loi, qui fut la cause du mouvement dit « de Solidarité Catalane » (1906), dans lequel s'unirent tous les partis catalans, depuis les Républicains jusqu'aux Traditionnalistes.

La seule mesure favorable aux intérêts de la Catalogne qu'on réussit à obtenir du régime monarchique fut la réunion des Conseils des quatre provinces ou départements catalans dans un seul Conseil appelé « Mancomunitat », pour des fins strictement administratives (1914). Même dans ce domaine restreint on fit une œuvre remarquable dans les services de culture, d'assistance et des travaux publics — services qui avaient été négligés par le Gouvernement espagnol.

Un mouvement de grande envergure est tenté en 1917 par la Lliga Regionalista, le parti catalan de droite. En s'appuyant d'un côté sur une fraction mécontente de l'armée et de l'autre sur des Républicains espagnols, le parti catalan demanda au gouvernement de convoquer les Chambres pour établir une nouvelle organisation de l'Etat en sens fédéral. Le gouvernement s'y étant refusé, les Catalans convoquèrent une assemblée de députés et sénateurs à Barcelone, laquelle approuva un projet d'organisation fédérale. Malheureusement au dernier moment le mouvement échoua.

Un projet d'autonomie, approuvé en referendum par le 98 % des Municipalités catalanes, fut repoussé catégoriquement par le Gouvernement espagnol (1918).

Le désir d'échapper aux responsabilités provenant des défaites de l'armée espagnole au Maroc décida Alphonse XIII à établir une dictature militaire. Un des objectifs de la dictature fut aussi la lutte contre la Catalogne, et pendant sept années (1923-1930) toute la force de l'Espagne fut mise en action pour étouffer le nationalisme catalan — mais avec le plus parfait des échecs.

Les résultats de cette action contre la Catalogne furent : un attentat contre le Roi et le Dictateur à Barcelone, une tentative d'invasion de la Catalogne, venant de l'autre côté de la frontière française, par M. Francesc Macià, pour y proclamer la République catalane, les sentiments patriotiques catalans plus forts que jamais et presque toute la Catalogne devenue une active et puissante force républicaine.

A TRAVERS L'EUROPE

La Tchécoslovaquie et le problème des Allemands des Sudètes

par NAGY-IVAN.

Les décrets récemment publiés, du Conseil des Ministres tchécoslovaque, à propos de ce qu'on entend, à Prague, par une « entente » entre les Tchèques et les Allemands des Sudètes, ont appelé de nouveau l'attention publique sur ce problème de la minorité allemande. Selon la version officielle tchèque, il n'existe pas, bien entendu, de régions tchèques et allemandes nettement délimitées, mais seulement des portions du territoire les unes purement tchèques, les autres mêlées au point de vue linguistique. A la vérité cette thèse constitue un objectif que les Tchèques ont essayé d'atteindre jusqu'à présent, en recourant à tous les moyens de coercition dont dispose l'Etat, et ce faisant ils ont soutenu contre le germanisme une lutte comme n'en a vue aucun pays, jusqu'à présent, dans toute l'histoire des iniquités imposées aux minorités européennes, si l'on considère la méchanceté qui les inspire. Une politique sans scrupule ni égard, en ce qui concerne les corps de fonctionnaires et le régime scolaire, une pression économique rigoureuse, tous les trucs d'une soi-disant réforme agraire, au cours de laquelle, sous couleur de prévoyance sociale, il a été exproprié, jusqu'en 1930, au total 319.371 hectares de terres allemandes dans les régions colonisées uniquement par des Allemands, voire même la distribution des garnisons, tous ces moyens furent employés tenacement et systématiquement dans la lutte en vue de la dénationalisation des minorités allemandes. Rien n'est plus caractéristique de l'envergure des tourments infligés à la minorité allemande, que le fait que sur 60.000 êtres humains, qui se sont suicidés en Tchécoslovaquie au cours des 15 dernières années, plus d'un tiers, notamment plus de 20.000, étaient des Allemands des Sudètes.

Notez que les habitants allemands, réunis sous la dénomination d'Allemands des Sudètes, de la partie autrefois autrichienne de la Tchécoslovaquie, occupent le plus grand territoire de pure colonisation allemande en dehors des frontières du Reich, qu'on puisse trouver en Europe ! Lors d'un recensement de la population de toute la Tchécoslovaquie, effectué en 1921, la statistique a fourni les chiffres suivants :

Tchèques	5.980.000	=	44 %
Allemands	3.124.000	=	23 %
Slovaques	2.780.000	=	20 %
Hongrois	745.000	=	6 %
Ukrainiens	462.000	=	3 %
Juifs, Polonais et autres..	522.000	=	4 %

Abstraction faite de la remarque intéressante que les Tchèques ne constituent à vrai dire qu'une minorité dans leur propre Etat, il faut tenir compte de ce que le recensement dont nous parlons avait été altéré pour des motifs de politique nationaliste. Un examen critique de cette statistique, confrontée avec les résultats des élections tchécoslovaques de 1920 fait ressortir en tout cas que le nombre des Allemands des Sudètes a dû s'élever en 1921 au bas mot à 3.420.000 et qu'il se chiffre aujourd'hui au moins par 3.760.000. La prédominance du germanisme dans les régions des Sudètes ressort d'ailleurs nettement de la confrontation ci-dessous.

des chiffres des habitants allemands et tchèques dans les villes importantes de ces régions. On a recensé en effet :

	Allemands	Tchèques
Eger	41.102	1.935
Marienbad	14.733	406
Karlsbad	72.471	1.811
Tetschen	61.173	3.965
Reichenberg	78.268	15.170
Friedland	29.471	1.166
Trautenau	37.926	3.925
Braunau	24.747	1.957

Il est vrai que, le 10 septembre 1919, à Saint-Germain-en-Laye, les Tchèques ont conclu avec les alliés un traité de protection des minorités, garantissant aux minorités allemandes, outre la protection de leur langue, de leur religion, de leur liberté, l'égalité jouissance des droits civils et politiques ainsi que toute une série d'autres lois fondamentales, sous la garantie de la Société des Nations. Dans une résolution ultérieure du conseil de la Société des Nations, elles ont même obtenu le droit d'adresser des « suppliques » à la S. D. N., qui ont été bien entendu enterrées sans fleurs ni couronnes dans les archives de la S. D. N. Cependant les Tchèques ne se sont pas laissés déranger, par toutes ces conventions, dans leurs tendances à la dénationalisation et, quant à la garantie de la S. D. N., rien n'est plus caractéristique de son peu de valeur que l'anecdote suivante : un jour que le ministre des affaires étrangères allemand Stresemann s'efforçait d'obtenir de la S. D. N. une modification de la procédure à ce sujet, Briand lui demanda ironiquement où il allait chercher tant d'« idéalisme ».

Quand, en 1926, les Allemands ont pris part pour la première fois au gouvernement, on s'est efforcé à Prague de faire accroire que le problème des Allemands des Sudètes était en bon chemin de recevoir une solution satisfaisante. Mais on en resta aux belles phrases sur l'« activisme » allemand et sur l'« atmosphère rassérénée » et l'énorme succès aux élections du parti des Allemands des Sudètes en mai 1935 n'a rien changé à cet état de choses. M. Hodza, le président du conseil tchèque, a dû lui-même concéder, dans une interview récemment publiée, accordée au correspondant à Prague du « Daily Telegraph » que la population allemande avait eu effectivement des griefs justifiés, car le traitement qui lui avait été réservé n'avait pas du tout été ce qu'il aurait dû être. Il est vrai qu'elle se trouvait représentée à un certain degré dans l'enseignement et dans l'administration postale, mais à peine par 2 % dans l'administration fiscale et celle des voies ferrées et moins encore dans d'autres domaines. Pour comprendre à peu près exactement ce que cela veut dire, il faut savoir que, jusqu'à présent, les Allemands des Sudètes ont perdu, dans l'administration tchèque, plus de 40.000 places dans les services publics.

A l'heure actuelle il ne peut plus s'agir bien entendu, pour les Allemands en Tchécoslovaquie, uniquement de l'obtention d'un nombre plus ou moins élevé de petits postes administratifs. De même les simples promesses, qui ne sont d'ailleurs jamais tenues, comme l'enseigne l'expérience, ne servent plus de rien. Ce que les Allemands des Sudètes et l'organisme qui les représente, le parti de Konrad Henlein, réclament, c'est la reconnaissance de leur personnalité nationale et des frontières nationales allemandes par l'instauration d'un régime d'autonomie administrative, qui ne lèserait en rien le caractère unitaire ni les frontières de l'Etat tchécoslovaque, ainsi que la concentration des citoyens de souche allemande en des organismes corporatifs de droit public, égaux en droits, jouissant de l'autonomie en terre allemande et exerçant la représentation des citoyens allemands dans toutes les institutions de l'Etat. Résumé en une brève formule, ce programme signifie donc : l'égalité de droits aux points de vue économique, social, culturel et politique.

Sur ces entrefaites, le Conseil des Ministres tchécoslovaque a pris une résolution proclamant avec emphase tout ce qui sera accompli pour réaliser l'égalité de droits de près de 4 millions d'Allemands. Abstraction faite même de ce que cette résolution a été prise sans le concours du parti de Konrad Henlein représentant la majorité écrasante des Allemands, mais uniquement avec l'assistance des petits groupes allemands, des marxistes des deux nuances et des chrétiens-sociaux, les promesses nouvelles qu'elle contient se distinguent des anciennes, qui n'ont jamais été tenues, tout au plus par le fait digne de remarque qu'on a apporté un peu plus de soin à leur rédaction, par égard à l'opinion publique internationale. Ce souci fait ressortir d'ailleurs en même temps le véritable caractère de cette résolution : elle est destinée à faire de l'effet moins sur les Allemands des Sudètes que sur le reste de l'Europe. C'est ce qu'on ne manquera pas de remarquer à Londres aussi, d'autant plus que l'urgence de ce problème y était devenue si sensible que le gouvernement britannique avait insisté déjà vers la fin de l'année écoulée en faveur d'un règlement satisfaisant pour la population allemande des Sudètes. Car il s'agit ici, en fin de compte, non des desiderata particuliers d'une petite minorité quelconque, mais d'un problème international de droit des gens, à la solution duquel, outre les grandes puissances en tant que garantes et cocontractantes du traité de protection des minorités de 1919, l'Allemagne est fort intéressée, last not least, puisqu'aux termes de l'article 86 du traité de Versailles la Tchécoslovaquie a été astreinte vis-à-vis du Reich aussi à conclure non seulement ce traité, mais à l'observer.

Protection des Minorités en Suède, en Pologne et en Allemagne

Les graves problèmes soulevés par l'existence de Minorités nationales dans la plupart des états européens semblent le plus souvent insolubles, parce qu'un orgueil national exagéré, et dévié surtout, interdit aux nations dominantes de reconnaître l'existence de populations étrangères sur « leur » territoire. Mais si les gouvernements des différents pays où se posent ces problèmes comprennent qu'il n'y a pas là une question de prestige et qu'un Etat n'a rien à gagner, mais tout à perdre, à une politique d'assimilation, qui ne conquiert jamais que le déchet de ces Minorités nationales, alors ces questions si complexes trouvent une solution toute simple par la reconnaissance aux allogènes du Droit naturel à la vie.

Au cours des derniers mois, trois pays ont pris, sur ces problèmes, des mesures de sagesse. Il convient de les signaler dans *Peuples et Frontières*.

Le problème des Minorités en Suède

Le 28 octobre dernier *l'Indépendance belge* a publié, de son correspondant à Stockholm, une longue lettre sur le problème de la minorité finnoise de Suède et sur une heureuse initiative du gouvernement royal : Il existe « une minorité finnoise en Laponie suédoise et norvégienne. A part quelques éléments épars dans ses régions plus ou moins désertiques, cette minorité se compose surtout de quelque 30.000 colons finnois habitant la rive droite du Torneå, lequel forme, en son cours inférieur, la frontière d'Etat entre la Suède et la Finlande. Non seulement par la race et la langue, mais encore par un culte religieux particulier (le laestadianisme), la population de cette région-frontière de la Suède, dont le chef-lieu est Haparanda, se rattache à l'élément finnois de la rive opposée.

La minorité finnoise en Suède n'a jamais eu à se plaindre. Néanmoins, pour éliminer jusqu'aux moindres facteurs de mécontentement, le gouvernement de Stockholm vient de prendre une initiative curieuse. Il invita Helsinki à envoyer,

non des délégués quelconques, mais deux ministres d'Etat, pour parcourir, en compagnie de leurs collègues suédois, la région-frontière, écouter les vœux de la population et étudier en commun les moyens de remédier aux inconvénients constatés.

L'invitation fut, naturellement, acceptée de grand cœur et, pendant toute une semaine, quatre ministres, à savoir MM. Sandler et Engberg et MM. Holsti et Hannula, respectivement ministres des Affaires Etrangères et de l'Instruction Publique de Suède et de Finlande ont parcouru « Tornedalen » (la vallée du Torneå), pour étudier sur place le problème des minorités. Le voyage accompli dans la plus grande confiance et cordialité mutuelles, se termina à Helsinki, où l'on se mit à l'étude dans le même esprit du problème plus complexe, mais nullement insoluble, de la minorité suédoise en Finlande.

On apprend, comme premier résultat de cette heureuse initiative, qui contribuera beaucoup à raffermir la solidarité des pays nordiques, que le gouvernement suédois a décidé d'étendre l'enseignement de la langue finnoise, dans le « Tornedalen », aux écoles primaires, alors qu'il n'était pratiqué, jusqu'ici, qu'à partir de l'école secondaire. »

L'accord Germano-Polonais au sujet des Minorités

Une autre preuve de l'efficacité de la politique de bonne volonté a été donnée par l'accord conclu, le 5 novembre, entre l'Allemagne et la Pologne, au sujet de leurs minorités respectives. Nous publions ci-dessous le texte intégral du communiqué officiel établissant les principes suivant lesquels les minorités allemandes et polonaises seront traitées dans les deux états :

« 1. Le respect mutuel des nationalités allemande et polonaise exclut, naturellement, toute tentative d'assimiler leurs minorités, de mettre en question le droit d'adhérer à ces minorités, ou d'empêcher leurs ressortissants de se déclarer pour l'une des minorités.

2. Les membres de la minorité ont le droit d'employer leur langue dans leurs affaires personnelles et dans leurs relations commerciales, dans la presse et dans les réunions publiques. L'emploi de leur langue maternelle et la conservation de leurs coutumes nationales, dans la vie privée aussi bien que publique, ne leur causera aucun préjudice.

3. Le droit de réunion est garanti aux membres de la minorité, même quand ces réunions ont un but culturel ou économique.

4. La minorité aura la faculté de créer et d'entretenir des écoles enseignant sa langue maternelle. Dans le domaine religieux, les membres de la minorité auront toute garantie d'organiser librement leurs églises et de cultiver leur vie religieuse dans leur langue maternelle. Le gouvernement ne s'occupera pas de l'organisation actuelle des églises et des associations de charité (Wohltätigkeitsvereinigungen).

5. Les membres de la minorité ne sauraient être contrariés, du fait qu'ils n'appartiennent pas à la population majoritaire de l'Etat dont ils font partie, dans la liberté de choisir un métier, de l'exercer, ou de mener une activité économique quelconque. — Ils jouissent, sur le terrain économique, des mêmes droits à la propriété privée et à l'acquisition des immeubles.

Les principes énoncés ci-dessus ne doivent pas, cependant, dispenser les membres de la minorité de remplir leur devoir de stricte loyauté à l'égard de l'Etat auquel ils appartiennent. »

Il est vrai que par cette déclaration le polonais ne devient pas plus langue administrative en Allemagne, que l'allemand en Pologne. Elle met, cependant, en évidence la volonté sincère des deux gouvernements de régler à l'amiable leurs problèmes minoritaires. Elle semble manifester, en outre, et une fois de plus que le Troisième Reich tient encore beaucoup à l'amitié polonaise et désire toujours atteindre le but du pacte conclu, en 1934, entre le chancelier Hitler et le maréchal Pilsudski.

BIBLIOGRAPHIE

“ PEUPLES ET FRONTIÈRES ” ET LA PRESSE

Dans son numéro de juillet 1937, la revue néerlandaise *Neerlandia* a publié un long et intéressant compte-rendu sur *Peuples et Frontières*, sous le titre : « Fransch-Vlaanderen. De minderheden en hun Stamlanden ».

L'hebdomadaire autonomiste corse, *A Muvra*, a donné des comptes-rendus ou des extraits du « Bulletin des Minorités » ou de la revue, dans ses numéros du 22 novembre 1936, 6 décembre 1936, 13 juin 1937, 15 octobre 1937.

Notre revue a fait aussi l'objet de comptes-rendus dans l'hebdomadaire basque *Euzko Deya* (14, rue Fantin-Latour, Paris, 16^e) du 20 juin 1937 et dans la *Parole Bulgare*, de Sofia, du 22 octobre 1937.

Dans son n° 3 de 1937 la revue française *Le Fédéraliste* découvre (p. 22), que nous sommes d'un « racisme trop compromettant ». Décidément M. Poitevin ne comprend pas grand chose aux affaires bretonnes.

OUVRAGES DU CONSEIL SLOVAQUE

Détruisez la Tchécoslovaquie fief du Bolchevisme. Détruisez ce monstre tchécoslovaco-germano-hongaro-ruthéno-polonais, par Victor Dvortchak, chez l'auteur 103, avenue de la Bourdonnais, Paris, 26 septembre 1936.

L'Europe menacée. L'armée soviétique en Slovaquie. Appel du Conseil Slovaque à la S. D. N. et au monde civilisé. Signé du Président : Prof. Dr. François Jehlicka, du Vice-Président : Victor Dvortchak, du secrétaire : François Unger. Genève, mai 1936.

Prague aux abois. Lettre ouverte du Conseil Slovaque à la Nation Tchèque. Signée Mc Keesport, Pa. U. S. A. mai 1937. Edition du Conseil Slovaque, 10, rue de la Croix d'Or, Genève.

REVUES ET OUVRAGES SUR LES MINORITÉS HONGROISES

— *Die Stimme der Minderheiten* (La Voix des Minorités), revue éditée par le Dr. E. de Jakabssy, député hongrois au Parlement roumain.

— *L'ungheria prima e dopo Trianon* (la Hongrie avant et après le traité de Trianon). Sous ce titre, la Ligue révisionniste hongroise (Magyar Revizios Liga) a publié une remarquable brochure, illustrée à chaque page de cartes, de statistiques, de gravures, montrant l'injustice commise par le traité de Trianon à l'égard du peuple hongrois, et le déséquilibre économique dont ce traité est aussi la source.

— *Le traité de paix de Trianon* « au point de vue de la paix et de la sécurité internationale, ainsi que de la coopération entre nations ». Cette brochure cons-

titue un message des juristes hongrois aux juristes des nations civilisées qui a été élaboré à l'assemblée générale tenue à Budapest, le 18 janvier 1931. Cet ouvrage est un réquisitoire impitoyable contre le traité de Trianon, que les juristes hongrois n'ont aucune peine à distinguer d'une paix réelle. Il fait en outre œuvre constructive, en ce sens qu'il indique quelles sont les bases de la révision du traité de « paix ».

Budapest. Imprimerie Stephaneum.

— *Les Frontières de la Hongrie démembrée*. Sous ce titre, François d'Olay, conseiller ministériel de section, a publié dans la *Revue de Hongrie* (n° du 15 juillet et du 15 août 1930) des articles qui ont été édités en brochure. Les critiques que M. d'Olay adresse au traité de Trianon s'appuient sur le droit historique, sur le droit des peuples, et aussi sur les témoignages de nombreuses personnalités qui prirent part à la rédaction des traités de 1919 : ces témoignages ont le grand intérêt de montrer les dessous des négociations du « Congrès de la Paix ».

Budapest. Imprimerie de la Société anonyme Athenaeum.

— Sous le titre *Frontières politiques et frontières nationales en Europe centrale*, un tirage à part de la *Nouvelle Revue de Hongrie* (janvier et février 1937), groupe un article du Comte Paul Teleki intitulé *A propos d'une carte ethnique* et une étude de B. K. Both sur la *Tchécoslovaquie à la conférence de la paix*. Dans son article le premier défend avec calme et dignité le système dont il a fait usage pour représenter la densité des populations dans les nombreuses cartes ethniques qu'il a publiées, système qui était attaqué avec d'étonnantes violences de langage par une revue roumaine. Le travail de B. K. Both présente un aussi grand intérêt : c'est la première étude qui soit publiée sur les *cartes et les mémoires tchécoslovaques présentés par la Délégation tchèque* à la conférence de la paix. Ces documents si intéressants n'avaient pu faire jusqu'ici l'objet d'aucune étude : car le gouvernement de Prague, une fois les négociations terminées, avait pris toute mesure pour qu'ils ne fussent pas publiés. Après avoir lu l'étude de B. K. Both, on comprend facilement les raisons de cette réserve : le Dr. Benes ne souhaitait pas de faire connaître au Monde grâce à quels documents truqués il avait obtenu la création de sa République Tchéco-slovaquo-sudéto-ruthéno-magyare. Peut-être y eut-il aussi de sa part un sentiment de délicatesse vis à vis des rédacteurs du traité de paix : il n'a pas voulu le couvrir de ridicule en montrant leur totale ignorance des problèmes dont ils avaient à traiter, ignorance qui leur fit accepter des documents d'une fausseté aussi évidente. Pour le bonheur des historiens, B. K. Both a découvert les onze mémoires tchèques dans une importante bibliothèque des Etats-Unis. La brève analyse qu'il donne de ces documents fait souhaiter une étude plus approfondie encore.

Budapest. Société de la Nouvelle Revue de Hongrie.

— *Der Weg der Tchechoslovakei und die ungarische Minderheit* par Odön Tarján, étude approfondie de la situation de la Minorité hongroise dans la République Tchécoslovaque.

— *Aide-Mémoire sur la situation de la minorité hongroise en Tchécoslovaquie*. Ce remarquable ouvrage, publié par la *Ligue hongroise pour la révision du Traité de Trianon*, et illustré de plusieurs cartes ethnographiques, montre à l'aide d'une documentation sûre et abondante « la fausse démocratie tchécoslovaque » sous son vrai jour. Le libéralisme, officiellement professé dans les milieux gouvernementaux de Prague, ne gêne en rien l'oppression des nombreuses minorités nationales de la République, car « la Tchécoslovaquie n'a emprunté aux Etats de l'Europe occidentale que la forme de la démocratie, mais sans en emprunter l'essence ».

Budapest. Imprimerie Sárkány.

DIVERS

Dans son n° du 5 juin 1937, *Frei Volk* (Peuple Libre), organe de combat des jeunes Alsaciens-Lorrains, a publié un article sur *le combat pour la langue en Bretagne* (Der Sprachenkampf in der Bretagne) et le mouvement « d'Ar Brezoneg er Skol ».

Dans le n° 222 (20 août 1937) du journal *Lothringer Volkszeitung, La Libre Lorraine*, a paru une étude sous le titre : *Wird das Bretonische zur Schulsprache erhoben werden ?* (Le breton deviendra-t-il langue d'enseignement ?). Elle étudie le problème linguistique breton, le mouvement pour l'entrée de la langue maternelle dans les écoles et le vote significatif de la Commission d'Enseignement en juin dernier.

Voix des Peuples, publication mensuelle du Bureau Central des Minorités, a fait paraître dans son n° 10 (15 octobre 1937), un article intitulé *Culture et sentiment national en Bretagne*, par Y. Douget.

M. P. Senne a écrit dans le *Schweizerische Republikanische Blätter* du 23 octobre 1937 une étude sur *l'autonomie culturelle de la Bretagne* (Die Kulturelle Autonomie der Bretagne).

Signalons dans le journal italien *Fronte Unico*, du 10 octobre 1937, un long article de M. Francesco Taddei sur le mouvement de M. Joris Van Severen ; dans le n° du 25 octobre, un article sur le peuple géorgien ; et dans le n° du 10 novembre, une étude de M. Taddei sur le parti catholique belge.

Dans son n° 52 (juillet-août 1937) la revue *Le Lion de Flandre* a publié un remarquable travail du Dr. E. Leroy sur *l'unité ethnique et spirituelle de la Flandre française*.

Sous le titre *Schicksalstunde Europas* (L'heure du destin de l'Europe), le Prince Karl-Anton de Rohan, descendant d'une des plus grandes Maisons féodales de Bretagne, publie une étude sociale et économique, suivant laquelle le communisme, le fascisme et le national-socialisme sont trois aspects d'un même mouvement révolutionnaire, trois formes différentes du socialisme d'Etat.

L'Action Internationale des Nationalistes vient de faire paraître une brochure de son président M. Hans Keller, sous le titre *Why « The Nationalist International ? »* et une étude de l'historien français Louis Bertrand : *L'internationale ennemie des nations*. (Zurich, 1936).

TABLE DES MATIÈRES POUR 1936-1937

Bulletin des Minorités Nationales en France

EDITORIAUX

Le Conflit des Nationalités en France.....	p. 2
La France et l'Etat français	p. 6
La France et nous.....	p. 22
Que devons-nous attendre du gouvernement Blum ?.....	p. 38
Toujours les mêmes fautes.....	p. 39

BRETAGNE

Evolution du Mouvement breton de 1898 à 1936.....	p. 10
Le Mouvement en faveur de l'enseignement du breton.....	p. 11
L'idée bretonne et les Elections législatives de 1936.....	p. 23
La lutte du Gouvernement français contre le Nationalisme breton.....	p. 27
Les attentats du lundi de Pâques.....	p. 28
Le problème linguistique : la langue bretonne	p. 40
Nouveaux ouvrages sur la Bretagne.....	p. 42
Deuils en Bretagne.....	p. 43
Une grave erreur du Vatican.....	p. 43

ALSACE-LORRAINE

Aperçu de l'histoire de l'Alsace jusqu'en 1918.....	p. 13
Une réforme linguistique proposée par M. Dahlet.....	p. 30, p. 46
Les élections législatives de 1936.....	p. 48

FLANDRE

Histoire territoriale	p. 16
Les Flamands de France et leur langue.....	p. 32
Régionalisme et natalité	p. 50

CORSE

Coup d'œil sur la Corse.....	p. 15
L'autonomisme et les élections législatives de 1936.....	p. 51

CATALOGNE

p. 17

PAYS BASQUE

Le Programme Eskualerriste.....	p. 18
---------------------------------	-------

OCCITANIE

p. 19

A TRAVERS L'EUROPE

Irlande — Le vingtième anniversaire de l'insurrection de Pâques 1916	p. 34
Deux maladresses allemandes	p. 36

Peuples et Frontières

EDITORIAUX

Notre Programme	p. 1
La Réponse française	p. 18
Le Gouvernement Blum contre la liberté des peuples.....	p. 34
La Solidarité des Minorités.....	p. 58
Aux amis de la Revue.....	p. 90
Collaboration britto-alsacienne	p. 122
Nouvelle Direction	p. 146

BREIZ (Bretagne)

La langue bretonne	p. 3
Les Congrès d'Eté (1936)	p. 19
Un film contre la Bretagne	p. 21
Nécrologie (l'abbé Madec et Loeiz ar Floc'h)	p. 23
Mort de Jakez Riou	p. 24
Le problème culturel. La littérature contemporaine.....	p. 35
La propagande pour l'enseignement du breton durant l'année 1936.....	p. 37
La propagande du Parti National.....	p. 38
La population bretonne en 1936	p. 60
La presse bretonne en 1936	p. 61
Mythes et réalité bretonne	p. 64
Nécrologie (Gallouedeg, chanoine Guillevic, G. Le Bail, Mgr Le Senne, H. Quilgars).....	p. 67
L'Idée bretonne sur le plan électoral	p. 91
La Campagne en faveur de l'enseignement du breton renforcée par un succès parlementaire	p. 92
Chronique	p. 94
Les Manifestations Nationales de l'été 1937	p. 148
Millénaire de la Résurrection de la Bretagne	p. 155
Le Pavillon breton à l'Exposition Internationale de Paris en 1937.....	p. 156
Les Elections cantonales de 1937	p. 157

CYMRU (Pays de Galles)

L'incendie de l'Ecole de bombardement aérien à Penrhos.....	p. 51
Pétition pour la suppression de l'Ecole de bombardement.....	p. 109

EIRE (Irlande)

Affermissement de l'Esprit national	p. 111
La nouvelle constitution	p. 111
L'Irlande et la Conférence Impériale	p. 112
Manifestations nationalistes	p. 112
Les Elections de 1922 à 1937	p. 162

ALBAINN (Ecosse)

Situation du gaélique d'Ecosse.....	p. 110
Le Congrès Panceltique d'Edimbourg	p. 160

GROOT-NEDERLAND (Pays-Bas)

Présentation géographique	p. 40
Une lettre à propos de la Kermesse héroïque.....	p. 14
A propos d'un ouvrage récent d'un écrivain anversois.....	p. 69
Maurits Josson	p. 92
Les Congrès (1937)	p. 132

NOORD-NEDERLAND (Pays-Bas du Nord)

L'activité de l'édition néerlandaise	p. 40
Exposition générale de l'Art néerlandais contemporain.....	p. 97

ZUID-NEDERLAND (Pays-Bas du Sud)

Le choix de la langue à l'incorporation de la milice.....	p. 41
L'Emploi des langues à l'armée	p. 98
Les groupements linguistiques en Belgique.....	p. 99
Crise ministérielle en Belgique	p. 163
Le XVIII ^e Ijzerbedevaart à Diksmuide	p. 164
VI ^e Landdag du Verdinaso	p. 165

WESTHOEK (Pays-Bas Français)

La Renaissance linguistique	p. 26
La reflamandisation des noms de famille et de lieu.....	p. 42
Le niveau doctrinal du « régionalisme flamand »	p. 100

ZUID-AFRIKA (Afrique du Sud)

Paroles officielles	p. 43
Naissances dans la presse nationale	p. 102

ELSASS-LOTHRINGEN (Alsace-Lorraine)

Les libertés scolaires menacées par le gouvernement Blum	p. 44
Le Gouvernement Blum contre la population d'Alsace-Lorraine.....	p. 74
La lutte de l'Alsace-Lorraine pour la liberté de ses institutions.....	p. 103
Une manifestation en l'honneur des morts de la guerre	p. 105
Naissance dans la presse d'Alsace-Lorraine	p. 106
Un nouveau « complot alsacien » imaginaire	p. 127
Le mouvement populaire contre la violation des libertés scolaires de l'Alsace-Lorraine	p. 129, p. 167

CORSICA (Corse)

Autonomie et réaction	p. 78
La valeur humaine des petites nationalités	p. 170

CATALUNYA (Catalogne)

(Catalogne française). Aperçu doctrinal	p. 27
Développement historique de la Catalogne	p. 171

EUZKADI (Pays Basque péninsulaire)

Le Peuple basque péninsulaire lutte pour sa liberté	p. 5
Bilbao et Madrid	p. 28
Programme du Gouvernement Basque	p. 29
Le Redressement militaire	p. 30
Les Basques sont-ils alliés du Marxisme ?	p. 47
Franco et les Basques	p. 79
Message du Président Aguirre avant de quitter le territoire basque	p. 107
Deux idéologies, une seule méthode	p. 108

ILES FEROES

Le Mouvement nationaliste aux Féroës	p. 55, p. 136
--	---------------

A TRAVERS L'EUROPE

Appel des Jeunesses ukrainiennes	p. 31
Mesure heureuse du gouvernement allemand à l'égard des minorités	p. 32
L'Italie et sa minorité slave	p. 83
Le Rhéto-roman devient langue nationale suisse	p. 114
L'Autriche et le respect du droit des minorités nationales.....	p. 115
La Ruthénie recevra-t-elle enfin son statut d'autonomie ?.....	p. 115
Le professeur Tuka « grâcié »	p. 116
La Roumanie oublie ses engagements	p. 116
La Tchécoslovaquie et le problème des Allemands des Sudètes	p. 174
Protestation des minorités en Suède, en Pologne et en Allemagne.....	p. 176

ECHOS

Le Congrès des Nationalités en 1937.....	p. 83
Une Société allemande d'Etudes celtiques.....	p. 84
« Peuples et Frontières » et la Presse.....	p. 85
Les Latins et nous.....	p. 87
Le XIII ^e Congrès des Minorités	p. 118
Préhistoire... et Diplomatie.....	p. 118
L'éternelle politique française	p. 119
Prénoms allemands	p. 120

BIBLIOGRAPHIE p. 142, p. 178

ADMINISTRATION DE LA REVUE p. 16, p. 56, p. 88

TABLE DES MATIERES POUR 19 -1937..... p. 181